

LA GAZETTE de VALLEYFIELD



VOL. 3, No 27

HUNTINGDON, QUE. JEUDI, LE 1 DEC., 1938

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5cts

Veut-on voiler quelque vérité?

On expulse de l'assemblée du Conseil le rédacteur de La Gazette de Valleyfield après avoir menacé le reporter du Progrès de Valleyfield à l'assemblée du neuf novembre.

POURQUOI MM. LES ECHEVINS HEBERT ET LANGEVIN SONT-ILS SI CRAINTIFS?

Sur une question de privilège, après la lecture des minutes de l'assemblée du 23 novembre du Conseil de Salaberry-de-Valleyfield, M. l'échevin Eustache Langevin, tout ému, les larmes dans la voix et la haine dans le cœur, a contesté le principe de la liberté de la presse pour expulser d'une assemblée publique le rédacteur de La Gazette de Valleyfield.

M. l'échevin Hébert, qui n'aime guère à se faire damer le pion, s'accapara des remarques de M. Langevin pour en faire une résolution secondée par M. Langevin et adoptée à l'unanimité.

Son Honneur le Maire, ignorant probablement ce principe élémentaire de la liberté de la presse, s'est soumis au caprice administratif de M. l'échevin Hébert.

Il était facile de prévoir que MM. les échevins de la Ligue des Propriétaires préparaient un coup de théâtre puisqu'à l'assemblée du 9 novembre, M. l'échevin Hébert avait sommé le reporter du Progrès de Valleyfield de s'en tenir à la stricte exactitude des faits, sinon qu'il prendrait les mesures nécessaires.

Hier soir, à l'assemblée régulière du Conseil tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire J.-A. Larin, on expulsa le rédacteur de La Gazette de Valleyfield parce que, selon MM. Hébert et Langevin, il serait une NUISANCE PUBLIQUE!

Voici le texte de la résolution:

Proposé par M. l'échevin Gontran Hébert, secondé par M. l'échevin Eustache Langevin que la présence du représentant de La Gazette de Valleyfield est une nuisance pour la bonne administration de notre conseil. Nous demandons son expulsion de notre salle des délibérations aussi longtemps que ce conseil en décide autrement.

Au début de l'assemblée, M. l'échevin Langevin s'est attaqué aux journaux locaux pour leur critique injuste qui tournait les échevins en ridicule. "Ces journaux-là, dit-il, vont partout dans la province et aux Etats-Unis et ce n'est pas pour moi, je suis habitué à la critique, mais c'est pour ma famille!"

M. l'échevin Hébert reprit la parole et moins délicat que M. l'échevin Langevin en fit une résolution demandant l'expulsion du représentant de La Gazette de Valleyfield.

Il ajouta dans une parenthèse heureuse que le représentant du Progrès de Valleyfield avait fait des améliorations depuis quelque temps mais . . .

Voici comment on baillonne la presse à Valleyfield; voici comment on ne respecte pas le principe de la liberté de presse; voici comment on travaille à l'avancement de la cité de Valleyfield; voici comment on résout le problème du chômage à Valleyfield; voici comment on solutionne la question des nouvelles industries!

Mais cette expulsion, cette tentative de museler la presse, ne cacherait-elle pas d'autres motifs? N'y aurait-il pas des irrégularités dans l'administration de notre cité?

Voudrait-on faire oublier l'enquête de l'aqueduc qui n'a rien révélé contrairement aux dires de la Ligue des Propriétaires?

Voudrait-on faire ignorer au peuple que tous les comptes des comités sont soutirés?

Voudrait-on que les contribuables ignorent exactement la situation financière de la Cité?

DIRECTEUR



M. ABERDEEN McCABE, dentiste, a été élu directeur de la compagnie d'huile et de pétrole Sunray Petroleum Company dont M. Henry Laureys est le président.

Arrestation de Beaudway

André Beaudway de Herman Corner, petit village situé à environ sept milles de la ville de Huntingdon, sera traduit devant la Cour du Magistrat demain matin alors qu'il devra répondre à trois accusations à la suite d'un accident survenu près de Howick le 15 octobre. Beaudway fut mis sous arrêt il y a quelques jours par la police provinciale et les gendarmes de l'Etat de New-York, après plusieurs semaines de recherche.

Téléphore Hébert de Howick conduisait un attelage de chevaux sur la route Montréal-Malone et il appert que sa voiture fut frappée par un automobile conduit par André Beaudway. Les deux chevaux furent tués et la voiture grandement endommagée mais M. Hébert ne s'infligea que quelques égratignures. Le chauffeur de l'automobile, d'après M. Hébert, n'arrêta pas après l'accident.

Les autorités provinciales ont été averties de l'accident et ils trouvèrent (Suite à la page 2)

Le Conseil menace de se dissoudre

Si l'Honorable Tremblay n'accorde pas des octrois de chômage pour la Cité, le conseil laissera l'administration entre les mains du gouvernement provincial — La réfection du pont de la rue Jacques-Cartier et St-Laurent

L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Le Conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield laissera l'administration municipale entre les mains du gouvernement provincial si l'Honorable Tremblay ne peut accorder des octrois de chômage à la Cité.

Son Honneur le Maire Larin a répondu à M. l'échevin Hébert qu'il devait rencontrer la semaine dernière les autorités provinciales et fédérales pour obtenir des octrois. Il s'était adjoint M. l'échevin Langevin à cette fin.

"Nous avons appelé à Ottawa, dit-il, et l'entrevue nous a été refusée. Nous avons appelé M. Maxime Raymond mais ne put nous répondre pour être retenu au lit par la maladie. Alors nous avons appelé le Ministre du Travail, l'Honorable Tremblay. Celui-ci nous répondit que notre cas était le même qu'ailleurs et qu'il n'était pas nécessaire de venir le rencontrer à cette fin.

"Nous avons alors déclaré à M. Tremblay que la ville ne pouvait marcher sans secours et que si ce secours nous était refusé, le conseil se verrait obligé de se dissoudre et de laisser l'administration entre les mains du gouvernement. M. Tremblay nous a répondu qu'il au-

rait une entrevue avec le premier ministre et que notre cas recevrait une attention spéciale."

Au cours de l'assemblée, M. l'échevin Hébert suggéra qu'une lettre aussi polie que possible soit écrite au député fédéral, M. Maxime Raymond et au Ministre du Travail à Ottawa et envoyée avec la résolution suivante: Attendu que le rapport de l'assemblée du conseil de ville de Chicoutimi, en date du 24 novembre, accuse réception d'un octroi de \$35,000 du gouvernement fédéral pour la construction d'une rue; Attendu que Valleyfield a autant besoin de secours que toute autre ville, il est résolu que la ville de Valleyfield prie le Ministère du Travail à Ottawa de faire la réfection du pont sur le Canal Beauharnois, reliant les rues Jacques-Cartier et St-Laurent, à cause de l'intensité du trafic. Cette proposition fut secondée par M. Langevin.

Au début de l'assemblée, le greffier donna lecture d'une lettre de l'Hôtel-Dieu de Valleyfield autorisant la Cité de louer le terrain de stationnement moyennant l'entretien. M. Hébert demande que le (Suite à la page 2)

Il n'y aura plus de police à l'Aréna

M. l'échevin Eustache Langevin s'est opposée à l'assemblée d'hier soir à la présence des policiers à l'Aréna de Valleyfield lors des joutes de hockey. Un seul policier dorénavant dirigera le trafic en face de l'Aréna.

Les hommes de la police se rendront à l'Aréna quand il y aura lieu de les appeler. Il n'y aura donc plus personne pour garder le bon ordre

et si une bataille ou une bagarre éclate, il faudra attendre l'arrivée des hommes de police pour séparer les combattants.

C'est une autre sage mesure de l'administration municipale.

M. l'échevin Brisebois en a profité pour obtenir la présence d'un constable à la gare du New-York Central lors de l'arrivée des trains.

Voudrait-on passer sous silence les délibérations qui ont entouré le dernier emprunt?

Voudrait-on faire oublier au peuple la signature du nouveau contrat d'électricité?

Voudrait-on que le peuple ignore la signature des contrats donnés par intermédiaires?

On ne baillonne pas une presse inutilement pour des raisons aussi enfantines quand l'on sait que ces mêmes hommes ont critiqué depuis deux ans les actes du conseil en lançant toutes les accusations possibles?

On ne conteste pas la liberté de la presse quand on n'a rien à se reprocher; on ne craint pas la critique quand on a les mains blanches.

Pourquoi MM. les échevins Hébert et Langevin sont-ils si craintifs?

Pourquoi le conseil a-t-il voté à l'unanimité cette résolution s'il n'a rien à cacher?

Initiation des Chevaliers

Il est presque certain que l'initiation des Chevaliers de Colomb du Conseil 1180 aura lieu dans l'avant-midi et dans la soirée du 11 décembre car à date 46 aspirants-chevaliers ont signé leurs formules d'admission pour sauter la chèvre traditionnelle.

Les cérémonies de l'initiation auront lieu dans l'avant-midi et dans la soirée afin de permettre aux Chevaliers et aux aspirants-chevaliers d'assister à la joute de hockey Sherbrooke-Valleyfield.

La Gazette de Valleyfield

Publiée à Huntingdon tous les jeudis

Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

AIME LAURION, Rédacteur-en-chef

Casier Postal 99

83, rue St-Jean Baptiste

Tél. 60

Jeudi, le 1 décembre, 1938

QUI VIVRA VERRA!

L'expulsion d'un journaliste de l'assemblée du Conseil de Salaberry-de-Valleyfield, survenue hier soir, rappelle les intentions du Premier Ministre de l'Alberta, M. William Aberhart, qui voulut baillonner les journaux de l'Alberta lorsqu'il présenta à la législature le bill 9 pour assurer la publication des nouvelles, "An Act to Ensure the Publications of Accurate News." Cette législation fut présentée à la fin de l'année 1937 mais récusée par le Lieutenant-Gouverneur.

En réalité, cette mesure albertaine voulait le contrôle de la presse afin d'obtenir la publication de toute la propagande du parti du Crédit Social, propagande soigneusement préparée par les publicistes partisans.

C'était donc la distorsion de la presse puisque l'on voulait arracher au peuple de l'Alberta le droit de lire des nouvelles libres non censurées par le gouvernement. C'était donc une atteinte directe au principe démocratique depuis longtemps établi dans notre pays. C'était une législation contraire à notre système de gouvernement.

Aussi le 14 mars 1938, la Cour Suprême du Canada proclamait de nouveau la liberté de la presse qui avait été menacée dans la province de l'Alberta.

Ce jugement de la Cour Suprême du Canada reflète l'opinion générale du canadien qui n'entend pas être entravé dans sa liberté de pensée ou d'expression.

Qu'est-il arrivé à l'Hôtel de Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à l'assemblée d'hier soir? N'est-ce pas un cas analogue à celui de l'Alberta? Le rédacteur de La Gazette de Valleyfield a été expulsé sur une résolution du Conseil.

Supposons pour un instant que cette situation serait légale, est-ce que le public serait au courant de tous les actes de nos administrateurs élus par le peuple. Celui-ci ne doit-il pas connaître les gestes de ses représentants qui solutionnent leurs problèmes et qui représentent leurs intérêts?

La Gazette de Valleyfield envoie son représentant aux assemblées du conseil dans le seul but de renseigner son public-lecteur par son reportage aussi exact que possible des faits et gestes de nos échevins. En donnant un compte rendu fidèle des assemblées, nos lecteurs peuvent juger des actes posés aux assemblées du conseil par les représentants du peuple, s'ils font leur devoir ou non.

Si les comptes rendus des assemblées ou les autres articles ne plaisent guère à certains échevins, peut-être en sont-ils la cause puisqu'ils se plaisent souvent à se contredire ou à s'ignorer. Nous ne pouvons pas nous tenir responsables des bêtises d'autrui; à chacun de ne pas parler à travers son chapeau!

Les citoyens bien pensants de Valleyfield nous ont toujours approuvé dans notre lutte pour la vérité; ils ont également apprécié l'excellence des nouvelles municipales depuis la fondation de notre journal, il y a deux ans.

Il est à espérer que le Conseil de la Cité changera son attitude, qu'il corrigera son erreur sinon il est possible qu'on contestera devant les tribunaux la légalité de cette résolution contre la liberté de la presse. Que l'on n'entrave pas la liberté de penser des journalistes en leur accordant toute la coopération afin qu'ils puissent agir librement dans le reportage des nouvelles municipales. C'est tout ce que nous désirons!

Plusieurs citoyens de Valleyfield ne craignent pas de condamner publiquement l'attitude du conseil vis-à-vis le rédacteur de La Gazette de Valleyfield; plusieurs hommes influents nous ont communiqué leur indignation en nous priant de protester.

Il est inévitable que de tels actes dénotent de la haine ou de la vengeance et il est à souhaiter que l'on tende plutôt vers l'harmonie et la paix afin que les échevins s'entendent entre eux dans l'intérêt des contribuables, des hommes d'affaires et des journalistes.

La discorde n'engendre rien si ce n'est de la ruine. Ce n'est pas en se chicanant que l'on fait progresser une cité; c'est par l'union.

A.-L.-S.

Le Conseil menace de se dissoudre

(Suite de la 1ère page)

Le bail soit fait pour trente ans et M. le notaire Leduc devra préparer le contrat.

Le Conseil de St-Stanislas donnera \$5 l'heure pour l'entretien de la route Chemin Larocque au village de St-Stanislas. La Chambre de Commerce des Jeunes demande l'élargissement du pont reliant la rue Jacques-Cartier à la rue St-Laurent.

Arrestation de Beaudway

(Suite de la 1ère page)

rent l'automobile à quelques milles du lieu de l'accident.

Les autorités de l'Etat de New-York, à Saranac Lake, avertirent les autorités provinciales qu'ils avaient rencontré l'homme qui était recherché dans la province de Québec pour l'accident de Howick. Beaudway fut arrêté au moment où il traversait la frontière canadienne et conduit à Montréal. De là, il fut conduit à Valleyfield où il devra répondre aux accusations qui sont portées contre lui.

Changement de local

Le Cercle de Couture Missionnaire qui, jusqu'ici, tenait ses réunions habituelles du lundi soir, chez Mlle Larin, se voit dans l'obligation, vu le nombre croissant de ses membres, d'occuper un local plus spacieux.

En conséquence, à partir de lundi soir prochain, 5 décembre, les membres voudront bien se rendre au sous-sol de la cathédrale, et là, monter à la salle des mouvements de jeunesse, sise au-dessus de la sacristie.

Nous comptons bien que ce changement de local n'aura pas pour résultat de diminuer le nombre des membres. Au contraire, l'espace étant plus grand, nous espérons avoir le plaisir de recevoir parmi nous d'autres jeunes filles désireuses de consacrer leurs loisirs à l'oeuvre des missions.

LA SECRETAIRE.

St-Stanislas de Kostka

Dimanche soir, le 13 novembre, M. et Mme Roch Théorêt recevaient en l'honneur de Mme Arthur Gendron et de sa fille Alice de Letellier, Man. Assistaient à cette réunion: Mme Arthur Gendron, Mlle Alice Gendron, M. et Mme Adolphe Tisseur, Mlle Blanche Tisseur, Valleyfield; M. et Mme Alfred Robidoux, New Erin, M. et Mme Albert Deschamps et leur fille Irène, Mlle Victorine Gendron, Mmes Antonio Emard, Joseph Gendron, MMs. Joachim et Eugène Faubert, Médard Gendron, Mlle Marie-Berthe Gendron, Gisèle Emard, tous de Châteauguay; Mme Fernand Théorêt de St-Stanislas.

Après avoir visité la Gaspésie, Mme Arthur Gendron et sa fille Alice passeront quelque temps chez des parents à Montréal, Châteauguay, Valleyfield, Beauharnois et St-Stanislas de Kostka.

Elles s'embarqueront le 20 novembre pour retourner dans leur famille à Letellier, Man., enchantées de leur visite dans notre belle province.

St-Clet

Mme Thaddée Marleau de St-Clet est allée passer une quinzaine de jours à New-York avec M. et Mme Arthur Masse, en visite chez des parents.

Les enfants de M. Eugène Léger de St-Timothée sont venus rendre visite à M. Desaulnaies et sont retournés enchantés de leur voyage.

Mlle Adrienne Masse est de retour de Montréal où elle a passé une quinzaine.

CANADIEN NATIONAL Excursions

ALLER ET RETOUR DE VALLEYFIELD

TORONTO \$7.70

Hamilton \$ 8.70

London \$10.60

Détroit \$13.35

VEN. 9 DECEMBRE

Par le train de 9.35 p.m.

Niagara Falls, Ont. \$ 9.60

Port Huron \$12.05

Chicago \$17.65

SAM. 10 DECEMBRE

par les trains de 9.30 a.m. et 9.35 p.m.

RETOUR: Jusqu'au LUNDI, 12 déc., excepté London, 5 h. 48 a.m. Port Huron, 4 h. 20 a.m., MARDI, 13 déc., Chicago, MERCREDI, 14 déc., Billets non valables sur le train No 6 partant de Toronto à 4 h. p.m.

Pour plus de renseignements, consultez

J.-L. TURCOTTE, agent, 199, rue Victoria, Valleyfield, Téléphone 488

CANADIEN NATIONAL

DELPHA SAUVE, M.P.P.

RENE SAUVE

ASSURANCES GENERALES

SAUVE & FRERE

VIE - MALADIE - FEU - ACCIDENTS - VOLS

Tél. Bureau 378, Domicile 706

267, rue Victoria

VALLEYFIELD, P.Q.

St-Anicet

M. Paul-Emile Pilon de Montréal était en visite chez ses parents en fin de semaine.

M. Albert Ponton de Coteau du Lac, était de passage chez M. Duncan Caza, dimanche.

M. et Mme William Krausman de Montréal étaient de passage ici en fin de semaine.

Mme Léandre Beaudry, Mlle Marie-Rose Caza et M. Aurèle Caza de Valleyfield ont passé la fin de se-

maine chez leur père, M. Alphonse Caza.

Mme Avila Caza et Mlle Cécile Caza sont actuellement en visite à Ste-Anne de la Pocatière, chez M. Florian Champagne.

Mariage

Plante-Ouimet—Mercredi, 23 novembre, à huit heures, en l'église Ste-Agnès de Dundee, fut béni le mariage de Mlle Lorette Ouimet, fille de M. et Mme J.-B. Ouimet, à M. Louis Plante, fils de M. et Mme Joseph Plante de Westville, N.-Y.

PETITES ANNONCES

pour vous TOUS!

Tél: 60

Vente, perte, échange, anniversaire, décès, sympathie, demande, information, etc., etc. A votre service!



A VENDRE

1 scie à ruban, semoir, 1 strap de moteur et poulie complète. Baillargeon Express, 4544 St James, Montréal.

A VENDRE

A vendre—Un grand poulailler qui peut être divisé en deux pièces. S'adresser au numéro 11, rue Parc Gault, Valleyfield Nord.

A VENDRE

Une Table de Pool, en très bonne condition. S'adresser à

85, Ave Grand'Ile,

Bellerive,

Tél. 453

A VENDRE OU A LOUER

Maison très confortable de six pièces située dans le village Billette. Aussi hangar et poulailler peuvent contenir 300 volailles avec terrain de 50 pieds en face de la résidence. Eau à l'intérieur de la maison. S'adresser à John Montreuil, 354, Dufferin, Village Billette.

FERME A VENDRE

50 acres de bonne terre argileuse et glaiseuse, bâtisses bien réparées, électricité sur la ferme, près du grand chemin, des églises et écoles; 1 mille du Lac, située à Dundee. Vendra bon marché à bon acheteur. Pour détails: vous adresser à Gordon Stewart, Glenelm, Qué.

A VENDRE

Quatre chats sauvages noirs, 1 mâle et trois femelles. S'adresser à J. Hector Vaillancourt, St-Anicet, Qué. Téléphonez ou venez les voir.

OBJET PERDU

Un chapelet monté en or a été perdu dans la cathédrale ou à la kermesse qui eut lieu dans la sous-bassement de la cathédrale. Prière de s'adresser à Mme Valérie Montpetit, 92, rue Larocque, Tél. 1056.

PERDU

Trois jeunes veaux Holstein enregistrés se sont égarés de ma ferme. S'adresser à Walter H. Arthur, Huntingdon.

REDACTION
ADMINISTRATION
83, St-Jean-Baptiste
Case postale 99
Téléphone 66
VALLEYFIELD

Abonnement:
6 mois\$1.00
1 an\$2.00

LA GAZETTE

JOURNAL

de

VALLEYFIELD

D'INTERET local et régional

LA CLEF DU
SUCCES EN
AFFAIRES

LE TRAVAIL,
L'HONNETETE
et L'ANNONCE

ANNONCEZ

VOL. 3, No 27

Jeudi, le 1 décembre, 1938

Les citoyens de Valleyfield sont-ils taxés de façon inconstitutionnelle?

Nos libertés constitutionnelles devant la Cour du Recorder et la Cité — Différence entre une résolution et un règlement à propos de la taxe des locataires

CAUSE DE LA CITE vs LIONEL PERRON

La Cour du Recorder de la Cité, présidée par Me Alexandre Legault, fut le théâtre d'un débat judiciaire intéressant du point de vue public et municipal, lundi, dans la cause de la Cité de Salaberry de Valleyfield vs L. Perron, où il s'agissait d'une réclamation pour taxes de locataire. Les avocats de la défense, Mes Saintonge et Lépérance ont soulevé une première objection du fait que les citoyens de Valleyfield sont taxés chaque année au moyen d'une simple résolution, non pas d'un règlement du pouvoir législatif délégué par l'autorité provinciale et non pas du pouvoir exécutif; en droit municipal, seul le règlement adopté avec toutes les formalités prescrites constitue une loi.

L'ancien code municipal, la jurisprudence et la loi des Cités et Villes sont en ce sens. La charte de la Cité, telle que refondue, est composée en grande partie par la loi des Cités et Villes, dont les dispositions concernant l'imposition des

taxes n'ont pas été exclues.

A cela, l'avocat de la cité, Me Ludger Codebecq, répond que la charte comporte par ailleurs le privilège de taxer par simple résolution. Mais ce privilège lui-même, si toutefois il existe, serait d'après les procureurs de la défense, inconstitutionnel, et violerait les principes de droit public affirmés par l'acte d'union de 1840 à la suite de la fameuse querelle des subsides.

Un autre point soulevé dans le débat concerne spécialement la taxe imposée aux locataires de magasin, pour lesquelles la cité aurait passé une résolution distincte.

Les avocats de la défense soutiennent que cette résolution est illégale, laquelle impose une taxe d'affaires déguisée à une classe particulière de commerçants, les locataires; cette taxe serait vexatoire et discriminatoire pour ces derniers, entravés dans leur activité commer-

(Suite à la page 5)

OUI et NON

DOIT-ON LE DIRE

Voici le temps d'agir; voici le temps de corriger; voici le temps d'amender la charte de la Cité et de le faire intelligemment, clairement, en bon français, s'il vous plaît.

M. l'échevin T.-A. Laniel a démissionné. Il est le troisième échevin forcé de résigner sa charge "en vertu" de la charte. On dit qu'il ne sera pas le dernier. C'est comique, très comique.

Pour la somme de dix dollars dont six représentent des objets vendus à la ville et quatre, des réparations, M. Laniel tombe sous les coups de griffes de notre "chatte" (charte) municipale. Ce n'est pas grod. Ça fait bobo. Ce n'est plus rigolo.

".....alors que j'étais sous l'impression d'être autorisé en vertu de la Charte jusqu'à concurrence de \$200.00, je me vois forcé de donner ma démission," écrit M. Laniel dans sa lettre au Conseil. Or, dans la charte, un article permet à un échevin de commercer avec la ville jusqu'à concurrence de \$200.00, et un autre article défend à un échevin de vendre ses services à la ville. C'est typique, très typique.

Doit-on le dire? Notre "chatte" municipale a deux queues. C'est dommage qu'elle n'ait pas deux têtes. Ne dit-on pas qu'il y a plus dans deux têtes que dans.....deux queues? Est-ce assez simple, très simple?

Tôt ou tard, il faudra couper une queue à notre "chatte." Impossible de lui couper l'unique tête qu'elle a depuis sa naissance. Elle deviendrait folle, très folle.

En effet, voyez-vous notre "chatte" sans sa tête, mais avec ses deux queues! Cette curiosité surpasserait la grande attraction des cinq jumelles Dionne qui fait le succès du tourisme et la prospérité du Nord-

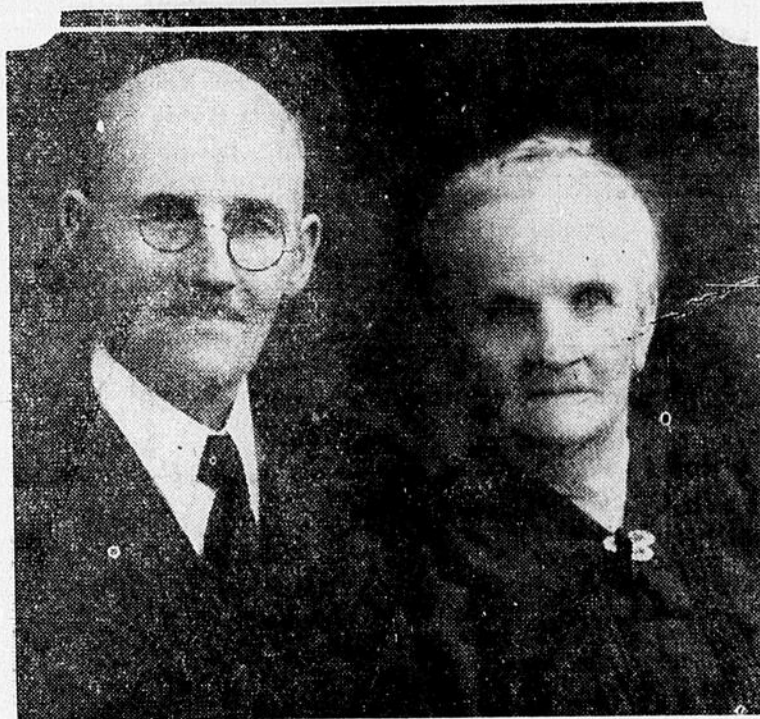
Ontario. Et plus une curiosité est bête, affirmait le fameux Barnum du cirque Barnum & Bailey, plus elle est à rebours du bon sens ou contre nature, plus elle attire les curieux et épate les badauds.

Du coup, le travail du Syndicat d'Initiatives Touristiques deviendrait plus pressant et plus impératif. Et, M. l'échevin Gontran Hébert ne s'opposerait plus au paiement de la souscription municipale de cinquante dollars au Syndicat parce que les recettes de la cité seraient abondantes. De fait, la grande affluence des touristes augmenterait inévitablement notre population et activerait l'industrie du bâtiment. Les coffres du Trésor municipal se gonfleraient des taxes payées par les propriétaires des nouvelles constructions. On doublerait la paye et le nombre de nos constables et pompiers avec l'assurance d'une pension pour les asthmatiques, les bronchitiques, les cardiaques, les coquelucheux, les baveux ou "gontraneux." La taxe des locataires serait abolie. On lui substituerait une taxe sur les vieux garçons et nos échevins seraient heureux, très heureux.

Doit-on le dire? Notre "chatte" a donc deux queues qui se raidissent et se dressent l'une contre l'autre: — une queue d'une valeur de \$200 et une queue sans valeur nominale. La queue de \$200 est attirante; la queue sans valeur nominale est repoussante. C'est donc idiot de garder et de nourrir une telle "chatte."

D'où vient notre "chatte"? d'Angora? D'Espagne? Du Shah de Perse? Doit-on le dire?

Les heureux jubilaires



M. et Mme MICHEL JODOIN

Les noces de diamant de M. et Mme Michel Jodoin

Un groupe de parents et d'amis fêtent les soixante années de mariage de M. et Mme M. Jodoin

Une centaine de parents et d'amis se sont réunis récemment pour fêter les noces de diamant de M. et Mme Michel Jodoin, respectivement âgés de 80 et 84 ans.

Une messe fut chantée par M. l'abbé St-Aubin, curé de Notre-Dame de Bellerive. Immédiatement après la messe, les invités se rendirent au Château Salaberry où un dîner fut servi. M. Lucien Deschamps lut l'adresse de circonstance et Mlle Lucille Deschamps, la petite bouquetière, offrit au nom de tous une bourse aux heureux jubilaires.

Les invités se rendirent au cours de l'après-midi au Monastère des Clarisses où le Salut du Très Saint Sacrement fut chanté, ce qui marqua la clôture de cette belle fête de famille.

Parmi les invités, on remarquait: M. et Mme Michel Jodoin qui ont reçu les honneurs de cette belle fête, M. le curé D. St-Aubin, M. l'abbé Lacasse, M. l'abbé Cloutier, M. l'abbé Bourgette, M. Damier Jodoin, frère de M. Michel Jodoin, M. et Mme Wilfrid Jodoin, M. et Mme Rosaire Larivière, M. et Mme Olier Fournier, M. Albert Deschamps, Mme Napoléon Jodoin, M. Zotique Leroux, Mme Albert McSween, M. et Mme Willie Bissonnette, Mme Arthur Garand, M. Armand Jodoin, Mlle Aldora Renaud, M. Lionel Jodoin, Mlle Alice Sauvé, M. Rolland Jodoin, M. Jean-Paul Tessier, Mlle Jeannette Jodoin, M. Albert Jodoin, Mlle Jullien, Mlle Irène, Eugénie et Blanche Jodoin, M. Lucien Deschamps, Mlle Claire Daoust, Mlle Claire, Berthe, Yvette et Lucille Deschamps, M. et Mme Aurelle Leroux, M. et Mme Alzéar Leroux, M. Jean-Charles Leroux, Mlle Girard, Mlle Thérèse Leroux, M. et Mme Adélard Robineault, M. et Mme Sundry Jodoin, M. et Mme Roaul

Une nouvelle chaire

L'église Notre-Dame de Bellerive sera dotée sous peu d'une nouvelle chaire de prédication. En effet les ouvriers travaillent actuellement à son installation définitive afin que la nouvelle chaire soit prête au plus tôt possible.

RESOLUTION DE SYMPATHIE

Proposé par M. l'échevin Eustache Langevin, secondé par M. l'échevin Paul Desjean, "qu'un vote de sympathie soit transmis au Dr O.-E. Caza, à l'occasion du décès de son père, survenu dernièrement."

"Que copie de la présente résolution soit envoyée aux journaux locaux pour publication."

Vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield.

CHARLES CODEBECQ,
Greffier de la Cité.

Major, Mme Rosario Major, M. et Mme Télesphore Deschamps, M. et Mme Jos. Lacelle, M. et Mme Aurel Jodoin, M. et Mme Emile Crépén, M. et Mme Arthur Boyer, M. et Mme Louis Virginia, M. Loranzo Virginia, Mme Alphonse Deschamps, M. et Mme O. Gauthier, Mme Octave Tessier, Mlle Juliette Tessier, Mlle Germaine et Laura Gauthier, M. et Mme René Lambert, M. et Mme Aimé Bougie, M. Denéré Larivière, M. et Mme Alex. Lecompte et M. Fidèle Belle-Feuille.

SIGNALEZ 60

pour une petite annonce
dans votre hebdomadaire

La Gazette de Valleyfield

RAPPELEZ-VOUS

4 insertions pour \$1.00

Emboîtez le pas à la suite de centaines de gens qui font usage avec satisfaction des petites annonces de

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD



La Cie des Zouaves fête la Ste-Catherine mardi soir

Sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Langlois, les Zouaves donnent un programme des plus intéressants

La Compagnie des Zouaves Pontificaux ont fêté la Sainte-Catherine mardi soir au sous-sol de la Cathédrale sous la présidence d'honneur de Son Excellence Monseigneur Langlois et en présence d'une bonne assistance qui a applaudi les différents numéros d'un programme bien élaboré et exécuté avec maîtrise.

Au début de la soirée, le capitaine des Zouaves souhaite la plus cordiale bienvenue aux distingués visiteurs puis le Compagnie présente les armes aux invités. L'orchestra exécute une chanson de chez nous "Youpe, Youpe, sur la rivière"..... et le Zouave I. Tesier présente les artistes à l'auditoire. MM. I. Tessier et A. Plouffe chantèrent en duo "L'Etoile du Soir" et G. Délisle, "A la Claire Fontaine" et "Le Rosier de Mai".... Le Zouave E. Hainault joua un solo de violon "La Danse Hongroise" de Brahms. Les autres artistes au programme furent les Zouaves A. Plouffe dans "Le Cor", L. Loïselle et R. Loïselle dans un duo de piano, G. Loïselle et R. Lajeunesse dans un duo de trombonne ainsi que M. Paul Pérusse qui donna quelques pièces de son répertoire.

Le capitaine Lucien Délisle reçut la coupe de Discipline et de tenue décerné au Zouave le plus méritant. La compagnie des Zouaves donna ensuite une exhibition de l'escrime à la baïonnette. La chorale des

Zouaves rendit ensuite l'Angelus de la Mer et G. Délisle, le Rosaire. On entendit ensuite M. E. Hainault dans un solo de violon et des chants canadiens par le quatuor Cécilien, un solo d'accordéon par M. Gauthier, un solo de trombonne par M. O. Loïselle et une série de comédies et d'acrobaties par les athlètes R. Loïselle, R. Guérin et R. Loïselle.

A la fin de la soirée, le capitaine Lucien Délisle remercia les invités de leur présence.

Le Capitaine Aumônier des Zouaves, M. l'abbé Jeannotte expliqua les qualités d'un Zouave et Son Excellence Monseigneur Langlois termina la soirée par une allocution.

HONORE



Le capitaine LUCIEN DELISLE de la Compagnie des Zouaves à qui l'on a décerné la coupe de discipline et de tenue.

Résolution de la Chambre de Commerce des Jeunes

A son assemblée du 23 novembre dernier, la Chambre de Commerce des Jeunes de Salaberry de Valleyfield, a résolu unanimement que:

Le conseil municipal de cette cité ordonne incessamment à la Canadian Light & Power Co., de faire élargir le pont Jacques-Cartier, dont elle est propriétaire, et de faire installer une système d'éclairage appro-

prié, de manière à éviter des collisions et des accidents graves, et y décongestionner le trafic des automobiles.

Copies de cette résolution soient envoyées à la Compagnie intéressée et aux journaux pour publication.

Georges A. Meloche
Secrétaire

Récollecion mensuelle des Anciennes Retraitantes

C'est dimanche le 4 décembre, à l'heure et demie de l'après-midi qu'aura lieu chez les Religieuses Dominicaines la journée apostolique des retraitantes; les amies de l'oeuvre y sont aussi invitées.

Si vous êtes véritablement des Apôtres de la Retraite fermée, vous le prouverez par une nombreuse as-

sistance à notre réunion. En retour, soyez assuré que Dieu ne se laissera pas vaincre en générosité.

Le Rév. Père Bruno Bissonnette O.P. sera le prédicateur. Mlle Aline Lauzon sera la conférencière de ce jour.

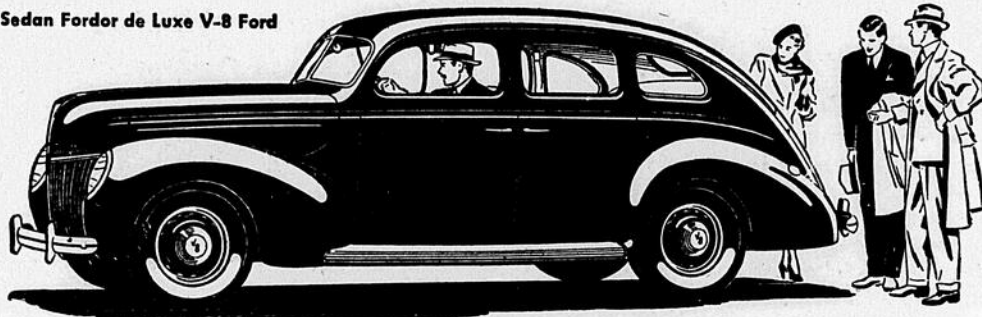
Lorette Faubert..

Secrétaire

La FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED, PRÉSENTE DEUX NOUVELLES FORDS

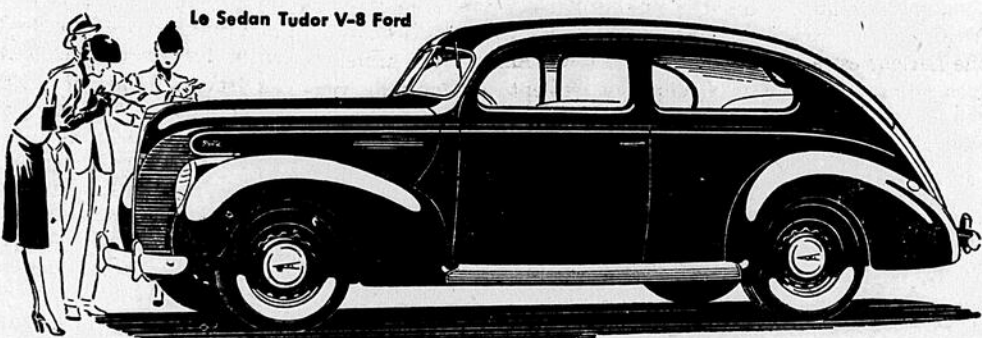
La V-8 de LUXE FORD possède toutes les caractéristiques essentielles de la Ford, outre un surcroît de luxe et d'élégance. Son équipement comprend un nombre remarquable d'accessoires et de dispositifs supplémentaires. Freins hydrauliques. Moteur V-8 de 85 CV. Par son apparence et ses performances, elle représente un nouveau summum dans le domaine des prix modérés.

Le Sedan Fordor de Luxe V-8 Ford

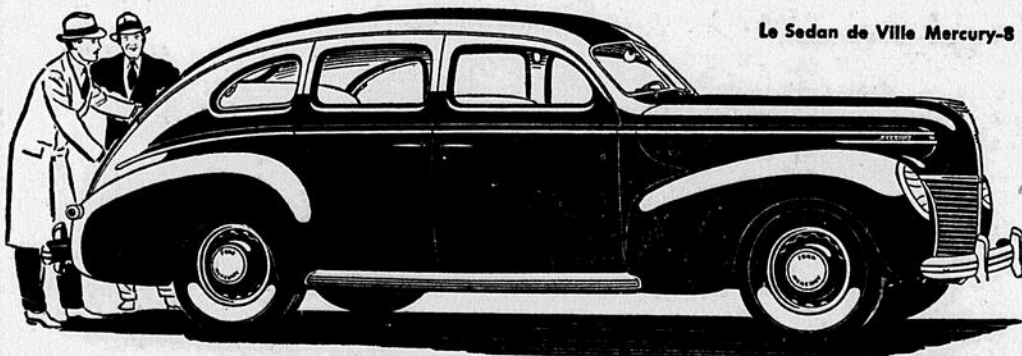


La V-8 Ford est maintenant plus longue de 5" de son pare-chocs AV à son pare-chocs AR. Carrosseries plus vastes—plus d'espace pour le bagage. Lignes et profils nouveaux. Freins hydrauliques. Suppression scientifique des bruits. Confort triplé. Moteur V-8 de 85 CV.

Le Sedan Tudor V-8 Ford



et la NOUVELLE MERCURY-8 de 1939.



Le Sedan de Ville Mercury-8

Voiture intégralement nouvelle, la MERCURY-8 se classe, dans la gamme Ford, entre la Ford de Luxe et la Lincoln-Zéphyr. Élégance distinctive. Empattement de 116". Carrosseries exceptionnellement larges. Fonctionnement remarquablement silencieux. Freins hydrauliques. Nouveau moteur V-8 de 95 CV.

LES nouveaux modèles de 1939 du groupe des Voitures de Grande Classe Ford offrent un choix très varié. Mais, quels que soient vos préférences et le prix que vous payerez, vous y trouverez l'achat le plus avantageux possible. Toutes ces automobiles possèdent un attribut commun—la qualité inégalée et insurpassable.

Nous l'expliquons par trois raisons—nos incomparables méthodes techniques, la qualité supérieure de notre matériel,

la précision de nos procédés. Vous en trouverez la preuve en conduisant une de ces voitures de grande classe—quel qu'en soit le modèle.

La plus grande activité règne, cette année, dans l'Industrie de l'Automobile. Et cette progression est particulièrement marquée dans le groupe des "As" Ford. Tous ceux qui projettent d'acheter une automobile, quel qu'en soit le prix, feront bien de voir d'abord le dépositaire Ford de leur localité.

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED: AUTOMOBILES FORD, MERCURY, LINCOLN-ZÉPHYR ET LINCOLN.

Grave accident à Ste-Agnès de D.

Jeune garçon de douze ans blessé par un cheval, samedi matin

Ste-Agnès-de-Dundee (De notre correspondante). — Un jeune garçon âgé de douze ans, René Quenneville, fils de M. et Mme Armand Quenneville, de ce village, fut blessé par un cheval samedi matin. Il appert que le jeune Quenneville fut rué par un cheval. Il reçut des blessures à la tête ainsi qu'à un pied et aux bras.

Emile Quenneville, frère du blessé, fut également blessé par cette même bête alors qu'il se portait au secours de son jeune frère. Il s'infligea une large entaille au bras droit. Il put cependant continuer son travail après avoir été pansé.

Le docteur Claude St-Onge de Huntingdon fut mandé quelques instants après l'accident et prodigua les premiers soins aux blessés.

Hemmingford

M. et Mme E. Prieur et Mme L. Décarie de Dorval, de passage ici vendredi dernier.

M. le notaire E. Marsolais a ouvert une étude dans notre village. Nous lui souhaitons la bienvenue.

M. et Mme J. Fournier, M. et Mme E. Perron ont assisté aux funérailles de Mlle Vallée à St-Isidore au cours de la semaine dernière.

M. Lionel Pierre de Lacolle, en vacances chez ses parents.

M. et Mme E. Bourdon et M. et Mme Raymond Bourdon à Château-guay, mardi dernier.

MM. Georges Meilleur et Bernard Ouimet à St-Jean, dimanche dernier.

M. et Mme Léo Lecomte, Mlle Lussier, M. John Duquette de Montréal, chez MM. Henri et Joseph Barrière, dimanche.

Garage O. Sicotte

12, rue du Marché

Valleyfield, Qué.

Carnet Mondain

M. et Mme Paul-A. Côté de Québec étaient les invités de M. et Mme J.-L. Charbonneau et du Dr et Mme J.-P.-A. Prigent en fin de semaine.

Mme Lester McGillis était de passage à Montréal mardi.

Mlles Rachel et Marie-Jeanne Bélanger ont reçu quelques intimes vendredi soir, à une partie de bridge en l'honneur de Mlle Jeanne Virolle de Ville LaSalle.

Mme Joseph Garand passe quelque temps à Montréal, chez ses nièces, Mlles Charbonneau.

Mlle Jeanne Laplante a reçu son club de bridge mercredi soir.

Mlle Thérèse Marchand passe quelques jours à Montréal.

Mlle Blanche Monette ainsi que Mme Gérard Bélanger ont reçu à un bridge mercredi soir.

Mlle Jeanne Virolle est retournée à Ville La Salle, après une promenade dans notre ville où elle était l'invitée de Mlle Cécile Charbonneau.

Mlle Thérèse Tremblay a passé la fin de semaine dans sa famille.

M. et Mme François Cloutier étaient de passage à Montréal lundi.

Mlle Jeannette Marchand a passé la fin de semaine à Montréal.

Mme Rosario Rousseau a reçu à un bridge vendredi dernier.

Mlle Gilberte Ostiguy recevra son club de bridge vendredi soir.

Mlle Jeanne Charbonneau était dans sa famille dimanche.

Mlle Henriette Marchand de Beauharnois a passé la fin de semaine à Valleyfield.

Mlle Alice Brault est à Montréal pour quelque temps.

Mlle Gaétane Lafleur est de retour de Montréal où elle a passé quelques jours.

Mme Beauvais, Mlles Madeleine et Rita Beauvais de Montréal, étaient en fin de semaine les invitées du Dr et Mme J.-A. Deguire.

Mlle Cécile Lafleur est à Montréal pour quelques jours.

M. Wilfrid Leboeuf de Malone était de passage à Valleyfield mardi dernier.

Mme Tearney, M. et Mme Albert Hallé et leurs enfants, de Malone, ont passé la fin de semaine à Valleyfield.

Mme Hervé Paré et ses enfants étaient à Montréal samedi.

Mlle Bertrand Marchand est de retour de Montréal où elle a passé une semaine.

Mlles Claire et Rita Julien ont reçu leur club de bridge mercredi soir.

M. et Mme Adéard Goyette ont passé la fin de semaine dans notre ville.

M. et Mme Joseph Roy et leur famille sont actuellement à Saranac Lake où ils passeront l'hiver.

M. Percy Proulx de Cornwall était dans sa famille Jeudi dernier.

Lundi soir eut lieu chez M. et Mme Marcellin Hallé une fête intime organisée par des jeunes filles Jocistes, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Mlle Gabrielle Hallé.

Mlle Olive Anderson et M. K. Mayoh étaient à Montréal en fin de semaine.

M. Gaston Larose de Montréal était à Valleyfield dimanche dernier.

Mlle Blanche Monette a reçu à une partie de bridge mercredi soir.

M. L.-P. Godbout est actuellement à St-Agathe des Monts pour quelques jours.

M. Y. Rho a passé la fin de semaine à Montréal.

Dr et Mme O.-E. Caza étaient de passage à Montréal la semaine dernière.

Mlles Muriel Lanctot et Madeleine Primeau de Malone, N.-Y., passaient la fin de semaine à Valleyfield.

Mme Rosario Rousseau recevait à une partie de bridge vendredi soir dernier.

Mme Wilfrid Neveu et Mlle Béatrice Haineault passaient la fin de semaine à Montréal pour assister au mariage de Mlle Gilberte Long avec M. Emile Paquette.

M. et Mme J.-P. Brodeur ont reçu un groupe d'amis dimanche soir.

Mlle Jeanne Laplante a reçu les membres de son club de bridge mercredi soir.

Mme R. Lapointe recevait les membres de son cercle d'études et de conférences jeudi après-midi.

Mme T.-G. Amyot et Mme L. Godbout étaient à Montréal vendredi dernier.

Mlles Lucille et Anna Perron ont passé quelques jours à Malone, N.-Y. la semaine dernière.

Si l'on élevait les jeunes gens pour en faire des hommes, les jeunes filles pour en faire des mères de famille, le monde n'en irait pas plus mal et les psychologues ne chercheraient pas midi à quatorze heures.

—Louis Veullot.

Visite industrielle

Le Comité Industriel de la Chambre de Commerce des Jeunes, présidé par M. Roger Billette, a payé sa première visite à l'industrie Montréal Cottons, mercredi avant-midi. Le comité fut reçu par l'un des officiers de la compagnie qui pilota la délégation dans les principaux départements de l'industrie.

Le Comité Industriel se propose toute une série de visites dans toutes les industries de la Cité. Il est à souhaiter que tous les membres soient invités à y participer.

Cause en délibéré

Major vs Touchette

M. le Magistrat Lemay a pris en délibéré la cause de Louis VI Major contre Adéard Touchette et rendra la jugement sous peu dans cette action en dommage de \$99. On sait que cette action judiciaire est née des affirmations de M. Adéard Touchette d'une prise de bec à une assemblée de la Ligue des Propriétaires où il fut expulsé sur l'ordre du président.

Plusieurs témoins ont comparu dans la boîte des témoins.

Pour les pauvres

Les représentants des différents corps publics de Valleyfield de concert avec les autorités municipales ont décidé qu'une joute de hockey sera jouée à l'Aréna de Valleyfield entre les Braves de Valleyfield et les joueurs-étoiles de la Cité afin de venir en aide aux pauvres avec les profits de cette joute d'exhibition.

Cette assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire Larin fut tenue dans le bureau de l'Hotel de Ville en présence de tous les représentants des différents corps publics.

On n'a choisi encore aucune date pour cette joute au bénéfice des pauvres de Valleyfield puisque les Braves de Valleyfield doivent auparavant suivre la cédule de la Ligue Provinciale.

St-Agnès-de-Dundee

M. et Mme Adéard Sénécal de Huntingdon, ainsi que Mme Mabel Doc, de Massena, N.-Y., étaient les invités de M. et Mme J.-B. Ouimet, en fin de semaine.

Mlle Donaldine Quesnel de St-Anicet et M. Albert Brunet de Trout River en visite chez M. et Mme Albert Normandeau, en fin de semaine.

LES CITOYENS DE VALLEYFIELD SONT-ILS TAXES DE FACON....

(Suite de la page 3)

cialité dont l'occupation d'un local est un accessoire nécessaire.

Suivant l'esprit de la loi, la taxe de locataire, qui est une taxe personnelle, ne peut concerner que le locataire de maison d'habitation, c'est-à-dire celui qui a feu et lieu et qui du fait de sa résidence, profite des avantages permanents offerts par la cité à ces citoyens; louer un magasin ne signifie pas tenir feu et lieu, et n'implique pas la résidence.

A cela, l'avocat de la cité répond que la loi ne comporte pas cette distinction.

Le Recorder de la Cité a pris la cause en délibéré, et a fait observer que c'était la première fois qu'il avait l'occasion d'être appelé à décider d'un débat aussi important, et soutenu par une documentation aussi sérieuse.



Aie! Aie! où vas-tu?

Chez nos PROFESSIONNELS

et HOMMES D'AFFAIRES



Roméo Brunet

Blocs de ciment—Silos construits en blocs—Tuyaux en ciment.
Gravier — Pierre Concassée
Sable de tout premier choix.
ORMSTOWN, QUE.

Saintonge - Lespérance

AVOCATS
M. Lespérance sera à l'Hotel Gervais, à Beauharnois, tous les mardis.
64, Ste-Sécle Valleyfield
Téléphone 500.

George A. Meloche, B.A., AVOCAT

111, Champlain,
Tél. 691
VALLEYFIELD

Lionel Cossette, L.L.L.

Cossette & Cossette,
Jean-Paul Cossette, L.L.L.
Avocats VALLEYFIELD
Au Château, à Huntingdon, les 1er et 3e samedis de chaque mois. Téléphone 43.

Docteur AIME LEDUC, VALLEYFIELD

ARTHUR LEGAULT

Peinture et lettrage de voitures, autos, camions, enseignes, etc.
46-50, rue Bissonnette, VALLEYFIELD

Armand Longtin, AVOCAT,

rue Dalhousie, HUNTINGDON, QUE.

Docteur Yvan Brassard

médecin-chirurgien

412, Blvd. du Havre,

Tél. 701,

VALLEYFIELD

J. M. LAFLEUR, D.E.B.A.

ARCHITECTE

Tél. Bureau 88,

309, rue Victoria, Rés. 204, VALLEYFIELD

Rodolphe Bédard

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE

licencie et agréé

(Chartered accountant,

Consultations pratiques en matières Commerciales et financières.

425, Avenue Viger, MONTREAL

DR. LORENZO DE GRANDPRE

"Rayons Ultra-Violets"
Tél. 146, 23, Jacques-Cartier VALLEYFIELD

Robert Besner, NOTAIRE

Bureau: 64, rue Ste-Cécile, Résidence: 62, rue Ste-Cécile, Téléphone 38, VALLEYFIELD

Joignez-vous à notre club de Noël

* * *

Visitez la Maison du Cadeau

* * *

MONTRES
HORLOGES
LAMES
CHAPELET

POTERIES
PLASTIQUES
CENDRIERS
PLUMES et CRAYONS

etc. etc. etc.

NOUS RESERVERONS

Tous vos cadeaux avec

un LEGER ACCOMPTE

La Maison du Cadeau

227, rue Victoria,

tél. 372,

Valleyfield

La Vie Sportive

Les Braves remportent une double victoire

Ils triomphent en fin de semaine des Olympiques Boston par les scores de 4 à 3 vendredi soir après une période supplémentaire et par 2 à 1 samedi soir devant la plus considérable assistance de la saison.

HAMEL ET MENTZEL

Les Braves du gérant Emile Peron ont remporté les honneurs d'un programme double de hockey en fin de semaine dernière alors qu'ils ont triomphé des Olympiques de Boston par les scores de 4-3 vendredi soir et 2-1 samedi soir.

C'est la première fois dans l'histoire du Garden qu'une équipe d'amateurs de la Ligue Provinciale remporte deux victoires consécutives aux dépens des hommes du gérant Brown devant la plus nombreuse assistance jamais vue à l'Aréna de Boston.

Les rapports officiels indiquent que 11,406 personnes ont assisté à la joute de samedi tandis que plus de 8,000 personnes se sont rendus à la joute de vendredi soir.

Hamel et Mentzel ont joué avec brio lors de ces deux joutes de Boston pour compter chacun deux points et deux assists. Théo décida du sort de la première joute en comptant le point de la victoire à la période supplémentaire de la joute de vendredi soir.

Les Braves de Valleyfield se sont donc maintenus en deuxième position avec un point en arrière des Flyers de Cornwall.

CIGARETTES
SWEET
CAPORAL

La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé.

PASSÉ 40 ANS

... vos reins ont tendance à ralentir leur action. Si ces filtres du sang deviennent enflammés, l'excès d'acide reste dans le système. Des cristaux acides à pointe acérée se logent dans les articulations et les muscles, produisant irritation et douleurs rhumatismales. Prenez les Gin Pills pour stimuler les reins et obtenir prompt soulagement.



Deux formats: Régulier, 50c et le Nouveau Format Economique (quantité double), 75c

THEATRE ALAMO

Châteauguay Bassin

Film Français

Dimanche le 4 décembre

"LE VAGABOND BIEN-AIME"

avec Maurice Chevalier

aussi "LOVE and HISSES"

avec Simone Simon - Bill Burney

Walter Winchell

Vendredi soir

La joute de vendredi soir fut contestée au possible alors que les deux équipes durent jouer une période supplémentaire pour décider des honneurs de la joute par le score de 4-3.

Aucun point ne fut compté à la première période et seul Len Godin paya une visite au pénitencier. Allen du Boston brisa la glace en comptant le premier point sur un effort individuel pour être suivi de Cholette qui annula cet avantage après une course individuelle. Trois Olympiques durent prendre le chemin du pénitencier au cours de cette période.

La troisième vit la ligne Grabowski-Despelteau et Peer donner l'avantage au Valleyfield en comptant l'un des plus beaux points de la soirée. Quelques minutes plus tard, Desrosiers brisa l'avantage du Valleyfield en comptant puis Mentzell compta de nouveau pour être suivi d'un nouveau point de Desrosiers. Cholette, Godin purgèrent une punition au pénitencier tandis que Gromoll se fit renvoyer deux fois du jeu.

La période supplémentaire était à peine commencée que Hamel compta sur une passe de Peer après une course de toute la longueur de la glace.

Les Braves de Valleyfield remportèrent une victoire bien méritée après avoir bataillé pendant soixante-dix minutes d'un jeu rude et contesté au possible.

Lascelles buts Frazier
Godin défenses Splaine
Gromoll R. Allen
Hamel centres W. Allen
Cholette ailes Desrosiers
Mentzell Costello

Substituts — Valleyfield: Peer, Grabowski, Philbin, Despelteau, Boyer, Gagnon, Ranger.

Subs. — Boston: Spain, Guibord, Lewis, Stubbs, Smith, Jeremiah, Harris, Lax, Roberts.

Arbitres: Lefebvre et Kelleher.

Première période

Aucun point.

Punition: Len Godin.

Deuxième période

Boston: Allen

Valleyfield: Cholette.

Punitions: Stubbs, Lewis, Allen.

Troisième période

Boston: Desrosiers.

Valleyfield: Grabowski (Despelteau-Peer).

Boston: Desrosiers.

Valleyfield: Mentzell.

Punitions: Cholette, Godin, Gromoll (2).

Supplémentaire

Valleyfield: Hamel (Peer).

SAMEDI SOIR

Les Braves ont répété leur exploit du soir précédant en triomphant de nouveau des Olympiques par le score contesté de 2 à 1 devant la plus considérable assistance que l'on a estimé à 11,406 personnes qui remplissaient le Garden de Boston.

Théo Hamel et Mentzell ont compté les deux points de la joute et n'eut été un point chanceux de Smith, les Braves auraient blanchi les Olympiques. L'unique point du Boston fut compté alors que la rondelle pénétra dans le filet après avoir frappé le patin de Despelteau. Mentzell compta le premier point à la première période sur une passe de Théo Hamel et Hamel répéta cet exploit au commencement de la troisième période.

Les Rapides de Lachine triomphent des Braves

Tag Millar conduit le Lachine à la victoire en comptant trois points — Nos joueurs semblaient perdus sur la glace et n'ont pas donné leur exhibition habituelle

DES CHANGEMENTS

Les Rapides de Lachine ont imposé une cuisante défaite aux Braves de Valleyfield par le score de 6 à 1 lors d'une joute régulière à l'Aréna de Valleyfield, mardi soir, en présence d'une bonne assistance.

Tag Millar fut sans contredit l'étoile de la joute en comptant trois points et en fournissant une passe à Demers pour le premier point de la joute.

Les Rapides de Lachine ont éclipsé les Braves qui semblaient perdus sur la glace. Nos avants ne couvraient pas leurs hommes; nos défenses n'ont guère bloqué. Le système de la combine fut paralysé; des punitions coûteuses ont valu aux Rapides des points.

Jules Cholette a évité un blanchissage aux Braves en comptant l'unique point au début de la troisième période sur une passe de Grabowski.

Les Rapides de Lachine comptèrent le premier point alors que Gagnon était au pénitencier. Le jeune Boyer des Braves a joué l'une des plus brillantes joutes de la saison pour avoir travaillé avec acharnement pendant toute la durée de son séjour sur la glace.

Lachine: Buts, Dion; défenses, R. Demers et Cameron; centre, Millar; ailes, James, T. Demers. Subs.: Dupuis, Bastien, Larabie, Lalonde, Armand, Majeau et McCormick.

Valleyfield: Buts, Lascelles; défenses, Gromoll et Philbin; centre, Hamel; ailes, Peer et Mentzell; sub., Ranger, Grabowski, Cholette, Despelteau, Boyer, Godin et Gagnon.

Arbitres: Lebel et Mallinson.

Première période

1—Lachine: H. Demers

(Millar) 17.43

2—Lachine: Millar 18.12

Punitions: Despelteau, Gagnon, Boyer, Cameron, Dupuis.

Deuxième période

3—Lachine: Bastien (Larabie) 4.23

4—Lachine: Millar (James) 7.57

Punitions: Gromoll, Dupuis 3.

Troisième période

5—Valleyfield: Cholette

(Grabowski) 3.06

6—Lachine: Majeau

(McCormick) 13.47

Une mauvaise écriture est une des formes de mépris qu'on a pour autrui; car elle prouve qu'on attache plus de prix à son propre temps qu'à celui des autres. —Gothus.

Ce ne serait peut-être pas un conseil peu important à donner aux écrivains que celui-ci; n'écrivez jamais rien qui ne vous fasse un grand plaisir; l'émotion se propage aisément de l'écrivain au lecteur. —Joubert.

Première période

Valleyfield: Mentzell (Hamel) 10.57

Punitions: Godin, Smith, Gromoll, Splaine.

Deuxième période

Aucun point.

Punitions: Cholette, Splaine.

Troisième période

Valleyfield: Hamel (Mentzell) 1.10

Boston: Smith (Guibord-Lewis) 8.51

Punitions: Despelteau, Cholette, Peer, Grabowski.

Joutes de hockey

Dimanche après-midi, le 4 décembre

CORNWALL

- vs -

VALLEYFIELD

Jeudi le 8 décembre

JOUTE D'EXHIBITION

Réservez vos billets

Les petits esprits ont besoin de despotisme pour le jeu de leurs nerfs, comme les grandes âmes ont soif d'égalité pour l'action du coeur.

—De Balzac.

TOUS LES
AUTOBUS
SE RENDENT A

L'HOTEL MONT ROYAL

Les autobus de luxe vous transportent rapidement et confortablement par nos belles routes modernes à Montréal. Les lignes Greyhound sont affiliées aux compagnies de transport Champlain, Colonial et la Cie de Transport Provinciale pour vous conduire à la métropole canadienne sur des routes qui vous assurent confort et sécurité. Quelle différence des jours où nos arrières grands-pères voyageaient par voitures!

Lorsque vous arriverez à Montréal, après avoir fait un voyage confortable et avoir admiré les beaux sites pittoresques, vous vous rendrez tout naturellement à VOTRE hôtel — L'HOTEL MONT ROYAL.

J. ALDERIC RAYMOND
président

VERNON G. CARDY,
vice-président et directeur-gérant



Ce n'est pas suprenant si vous êtes constipé!

Si vous êtes atteint de constipation au point de vous sentir las, engourdi, abattu—il est temps que vous vous posiez quelques questions!

Qu'avez-vous mangé dernièrement? Vlande, pain, oeufs, pommes de terre? Rien de surprenant si vous êtes constipé. C'est probablement le "volume" qui vous manque. Et "volume" ne signifie pas abondance de nourriture. C'est le genre de nourriture incomplètement assimilée qui laisse dans l'intestin une "masse" spongieuse favorable à l'évacuation.

Si c'est là votre cas, la solution est All-Bran de Kellogg, croustillant et doré, chaque matin à déjeuner. Il contient le "volume" nécessaire plus le grand tonique naturel des voies intestinales, la vitamine B1.

Mangez du All-Bran chaque jour, buvez beaucoup d'eau et reprenez goût à vivre! All-Bran est fabriqué au Canada par Kellogg. En vente chez tous les épiceries.

MERCI, CHERIE. VOILA CE QU'IL FAUT POUR SOULAGER UN RHUME DE CERVEAU

MIEUX ENCORE, MON CHERI—ÇA AIDE A PREVENIR BIEN DES RHUMES — IL SUFFIT DE L'EMPLOYER A TEMPS

Ce médicament spécial—le Vicks Va-tro-nol—a été conçu spécialement pour le nez et la partie supérieure de la gorge, où la plupart des rhumes débutent—et se développent. Employé à temps —au premier étirement ou reniflement, à la moindre irritation du nez—il vous aide à prévenir bien des rhumes et à vous débarrasser des rhumes de cerveau dans leur phase de début. Même si votre tête est prise (par suite d'un rhume de cerveau négligé ou d'enclenchement chronique du nez), le Va-tro-nol vous apportera un soulagement réconfortant—il vous permettra de respirer de nouveau!



Beauharnois

Décès

A Beauharnois, le 28 novembre, est décédé M. Gédéon Paquette, époux de Albina Prigent. Le défunt était âgé de 82 ans. Le service et la sépulture eurent lieu le 30 novembre à dix heures du matin en l'église paroissiale de Beauharnois.

Séance

Au couvent de Beauharnois, eut lieu le 24 novembre dernier, une séance exécutée par les élèves sous l'habile direction des religieuses. Ce fut un succès. Chacune rendit son rôle avec succès et entrain. L'auditoire était nombreux. A cette occasion M. le Curé leur accorda un beau congé pour le lendemain.

Patinoire

Tous, patineurs et patineuses sont dans l'anxiété, car on craint que nos édiles de la ville de Beauharnois se refusent à construire et entretenir une patinoire publique comme par les années passées. Nous espérons cependant que M. le maire et MM. les échevins ne se récuseront pas et procureront encore, comme par les années passées, à la ville de Beauharnois cet amusement légitime et si apprécié. Qu'on n'oublie pas que les amusements publics de notre jolie ville sont assez rares.

Danse

La danse organisée par le club de quilles Howard Smith fut un vrai succès. L'assistance était très nombreuse et l'on s'amusa ferme.

Club de quilles aux Trois-Rivières

Le club de grosses quilles de la Chambre de Commerce de Beauharnois se rendra à Trois-Rivières le 4 décembre pour jouer contre le Corona Cigars Store pour la coupe McCallum pour le championnat du Canada. Les joueurs sont:

P.-E. Leduc, P. Marchand, Théo. Frappier, R. Robineault et E. Thibert.

Une cinquantaine de sportifs de notre ville se proposent de les accompagner.

Position des équipes

Semaine du 23 novembre

	J	G	P	Pts
Cardinals	12	10	2	14
Phillies	12	7	4	11
Dodgers	12	8	4	11
Reds	12	5	7	7
Pirates	12	5	6	6½
Giants	12	5	7	6
Cubs	12	4	8	5
Bees	12	3	9	3½

Hommes

R. Gendron	142.7
P.-E. Leduc	139.6
T.-R. Orr	132.5
D.-C. Currie	130.0
G. Banville	118.0
L. Loucks	116.5
A. Bouchard	115.2
J. Primeau	114.7
S. Blair	113.3
A. Tessier	113.0

FILLES

L. Huot	102.8
J. Verth	100.1
A. Gariépy	84.2
R. MacDonald	83.8
B. Renaud	82.9
S. Montpetit	80.4

Ste-Philomène

M. et Mme Wilfrid Fournier de Montréal, M. et Mme Domina Lolselle, MM. Adrien et Guy Lolselle étaient de passage à Valleyfield, jeudi dernier.

Mlle Marie-Jeanne Mallette de Montréal était l'invitée de Mlle Laury Bannon, ces jours-ci.

M. D. Lolselle et sa famille de Montréal, en promenade chez M. Léandre Tisseur.

Mlle Pauline Prud'homme était de passage à Montréal ces jours derniers.

M. Magloire Malette, Mlles Murielle et Magloirina Malette, M. Jacques Vallée étaient les invités de M. P. Mallette de St-Urbain, mer-

credi.

M. et Mme Julien Morand de Montréal, en promenade chez des parents, dimanche.

M. et Mme Jean D'Amour de Beauharnois, en fin de semaine chez Mme J.-B. D'Amour.

Mlle Yvette Marcell de St-Urbain, en visite chez sa soeur, Mme Lucien L'Ecuyer.

M. Mathieu Parent, Fernand Daoût, Wilfrid Thibert, M. Robert Tisseur, Mlles Rose, Blanche Tisseur à Montréal, dernièrement.

Mlle Aline Bourcier en promenade chez M. et Mme Fortunat Brais de St-Rémi.

Ste-Martine

Dimanche et lundi, un Révérend Père Franciscain de la Maison du Christ-Roi de Châteauguay, est venu faire la visite du Tiers-Ordre Franciscain de notre paroisse. Des sermons furent donnés dimanche matin et dimanche soir. Lundi soir treize nouveaux adeptes entraient dans cette confrérie.

Dimanche le 27 novembre était congé du mois au couvent de Ste-Martine.

M. Rosario Decelles et sa famille occupent maintenant le logement qu'il s'est construit au-dessus de la manufacture de bas.

Mlle Aline Bourget de Ste-Martine en visite chez sa tante, Mme Armand Hébert, mardi dernier.

Ste-Barbe

Va et vient

M. et Mme Conrad Chartrand de Montréal, M. et Mme Médard Chartrand de Valleyfield, M. Florian Chartrand de Melocheville chez M. et Mme Adélard Legault, dimanche dernier.

M. et Mme Oliva Deschamps de Ste-Barbe chez M. et Mme Léo Goyer, dimanche dernier, ainsi que M. et Mme Elzéar Leboeuf.

Ecole No 5—Notes de novembre

5e année. — Lauria St-Onge, 70.3; Lucette Legault, 69.4.

4e année. — Cécile St-Onge, 71; Cécile Legault, 66.3.

3e année. — Georgette Brunet, 70.6; Wilfrid Haineault, 69.9.

2e année. — Simonne Haineault,

95.5; Maurice Brisson, 82; Mariette Brunet, 73.5; Roger Beaudry, 63.

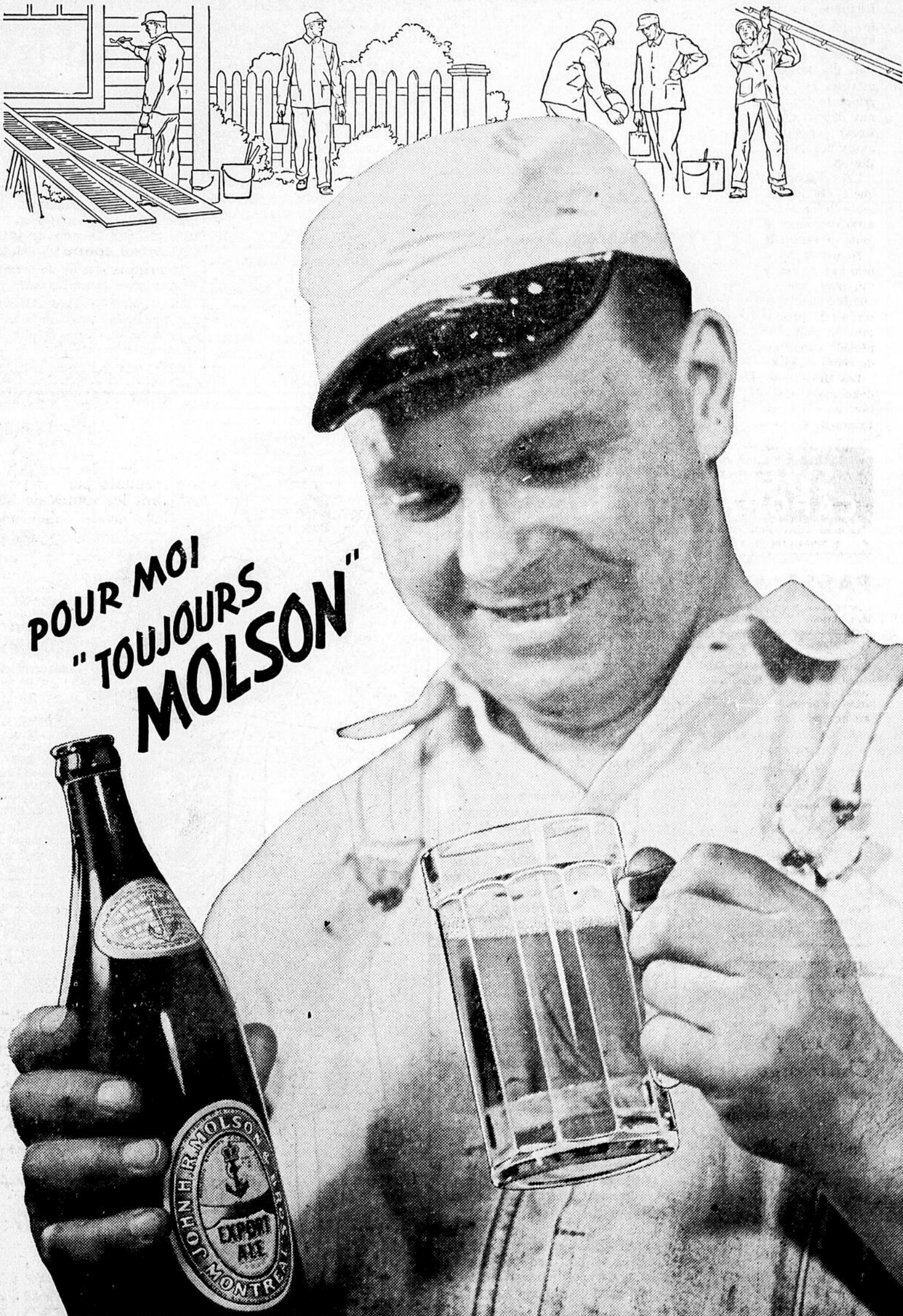
1ère année. — Yvan Bergevin, 88; Claude Reid, 77; Marie-Thérèse David, 72.5.

Classe enfantine.—Madeleine Brunet, Monique Haineault, Lucille Bergevin, Ernest Beaudry.

Mariage Brisson-Viau

En l'église de Valleyfield, a été béni le mariage de M. Wilfrid Brisson, fils de M. et Mme Raoul Brisson de Ste-Barbe à Mlle Lucille Viau, fille de M. et Mme Donat Viau de Valleyfield. Réception eut lieu chez M. et Mme Raoul Brisson.

Toute femme reçoit deux sortes d'éducation; l'une qui lui est donnée par les autres, et l'autre beaucoup plus importante, qu'il se donne lui-même. —Gibbon.



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

St-Urbain

Carnet Social

Mlle Thérèse Legault des Cèdres, en fin de semaine chez Mme Léopold Brosseau.

Mlle Lucille Jodoin, MM. Denis et Fernand Jodoin à Montréal ces jours derniers.

Mlle Cécile Demers de St-Isidore passe une huitaine chez Mme René Barrette.

Mme Fernand Lemieux passe quelques jours à St-Isidore, l'invitée de Mme Marcell.

Mlle Simonne Rhéaume passe quelques jours à Saint-Michel, chez Mme Henri Barrette.

Mlle Madeleine Morand et Gabrielle Faucher à Montréal, ces jours derniers.

M. Roland Marcell, étudiant en médecine à l'université de Montréal, en fin de semaine dans sa famille.

M. Zénophile Ste-Marie, Mlle Jeannine Ste-Marie, les invités de M. et Mme P. Boyer de St-Louis de Gonzague, samedi soir dernier.

M. Lucien Ste-Marie en fin de semaine à Boucherville.

Mlle Gaétane Boyer de St-Rémi, passe quelques jours chez Mme Zéphir Vincent.

Mlle Marie-Claire Bouthillier de

Lacolle, de passage à St-Urbain chez des amies.

Mlle Jeannette Turcot de Lacolle, en promenade chez Mlle Gabrielle Faucher.

Mlle Thérèse et Cécile Beaulieu, MM. Marcel Jodoin et J.-P. Vinet de St-Urbain, les invités de M. et Mme Turcot d'Howick, dimanche dernier.

Mlle Marthe Tessier de Ste-Martine passe une quinzaine chez Mme Trépanier.

Ces jours derniers, M. le curé Séguin bénissait le mariage de Mlle Juliette Mallette à M. P. Prud'homme de Ste-Martine. Mlle Mallette, au bras de son père, portait un manteau beige garni de blaireau et accessoires bleu-marine, un bouquet de roses talisman. M. Prud'homme était le témoin de son fils. M. et Mme Prud'homme habiteront Ste-Martine.

Samedi soir dernier, avait lieu à St-Urbain un euchre-bingo au profit du cercle paroissial. Le résultat fut des plus satisfaisants. Cordial merci de la part des organisateurs à tous ceux qui y ont pris part, soit par leur assistance ou par tout autre encouragement.

Ormstown

Va et vient

Récemment, Mme André Soucy et son petit-fils Roger sont allés visiter M. et Mme Aimé Brunet à St-Anicet.

Dimanche dernier, M. et Mme Maurice Bouchard de St-Jean ont passé la journée chez M. et Mme Aristide Rousseau.

Récemment, Mme Hercule Faille et sa fillette Ida de St-Antoine-Abbé sont venues passer quelques jours chez M. et Mme Germain Bourgoïn.

Mercredi dernier, M. et Mme Médard Billette, de Valleyfield, autrefois de notre paroisse, sont venus assister à notre euchre-bingo.

Mlle Marguerite Asselin de Valleyfield a passé la fin de semaine chez M. et Mme Arthur Boudreau.

Samedi dernier, M. et Mme David Lasalle sont allés à Montréal assister à l'anniversaire de naissance de leur neveu, M. Gérard Boivin.

Samedi dernier, M. Alfred Black, étudiant en médecine à l'Université McGill de Montréal, a passé la journée à Ormstown.

Dimanche dernier, M. et Mme Stockwell et leur fils Charles ainsi que Mme Arthur Lalonde de Montréal étaient en visite chez leurs parents, M. et Mme L.-A. Rousseau.

MM. Ernest Sauvé, Paul Cartier et Adolphe Chénier étaient de passage à Hemmingford, vendredi dernier.

M. Louis Beaudin de Montréal était chez ses parents, M. et Mme

Herbert Beaudin, dimanche dernier.

MM. Armstrong et Bibby de Montréal ont passé quelques jours chez leur ami, M. Robert Bagglow, professeur à l'Académie de Ormstown.

Mlle Cécile Maheu, Simone et Laurette Montcalm, M. et Mme Domina Parent, M. et Mme Georges Maheu, de St-Louis de Gonzague sont venus visiter Mlle Eveline Montcalm et M. Honoré Montcalm.

La semaine dernière, M. Jos. Burditt et sa soeur Laura, ainsi que Mlle Florence Wilson de Malone, N.-Y., sont venus rendre visite à M. et Mme Gaston Cartier.

M. Léonard Taylor est allé passer le dimanche chez lui, à Montréal.

Mariage

Samedi dernier, en l'église paroissiale, M. le curé T.-H. Delage bénissait le mariage de Mlle Rosianne Laplante, fille de M. et Mme Adélaïde Laplante, à M. Georges Lavigne, fils de M. et Mme Alexandre Lavigne.

Après la cérémonie, il y eut réception chez les parents de la mariée.

Mme Omer Forget a vendu son étal de boucherie ainsi que sa propriété à M. Camille Boyer de Valleyfield.

"Les Amis de l'Art" ont récemment organisé un euchre-bingo au profit des oeuvres paroissiales. Malgré la mauvaise température, ils ont tout de même réalisé la jolie somme de \$130.80.

VALLEYFIELD

MM. Louis Montpetit, Jean-Louis Laberge, Jean-Baptiste Montpetit et quelques autres de St-Etienne, de passage à Valleyfield, dimanche dernier.

Mlle Jeanne d'Arc Bergevin de St-Louis de Gonzague, à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield depuis quelques jours, pour opération. Son état est des plus satisfaisants.

Meilleurs vœux pour un prompt rétablissement, de la part de ses amis.

Mme Josaphat Bergevin de St-Louis de Gonzague, Mme Hormisdas Soucy et M. J.-Alfred Couillard de St-Chrysostôme, rendent visite à Mlle Jeanne-d'Arc Bergevin.

M. Ludovic Lussier de St-Louis de Gonzague, de passage dimanche dernier chez ses parents du Village St-Pierre,

St-Chrysostôme

Mondanités

M. et Mme Omer Léger, Mlle Laura Léger, MM. Réal et Emile Léger, Stanislas Poirier de St-Stanislas de Kostka, de passage chez Mme Cécile Laberge, vendredi dernier, se rendaient à Hemmingford chez leur cousin, M. Edgar Bolleau, pour une soirée donnée à l'occasion du mariage de leur fils Léo.

Mme Lionel Leduc, M. et Mme Gérard Langevin, M. Mère Leduc de St-Timothée, en visite chez M. Treflé Laberge, samedi dernier.

Mlle Sarah Atkinson, Violette-Em. Laberge, Gabrielle Dauphinais, Mme Cécile Laberge, MM. William Atkinson, Wilfrid Laberge, Gontran Bourdeau, MM. et Mmes Narcisse Dauphinais et Antonio Boyer, M. René Emard de St-Antoine-Abbé, Mmes Eucher Huot et Adrien Lefebvre de Montréal, Mme Lionel Leduc, M. et Mme Gérard Langevin, M. Mère Leduc de St-Timothée étaient à Hemmingford vendredi dernier chez M. Edgar Bolleau à l'occasion d'une veillée.

Mlle Violette-Em. Laberge de passage à Valleyfield dernièrement, rendait visite à Mlle Thérèse Leavy.

M. et Mme Albert Huot et leur fils Bruno de passage à Valleyfield chez des parents, la semaine dernière.

M. Alphonse Dagenais de Ste-Martine chez son père, M. Alphonse Dagenais.

MM. Wilfrid Laberge, Ernest et Roland Bourdeau, de passage à Valleyfield dernièrement.

M. M. Robb et des amis de passage à Hemmingford vendredi dernier.

M. et Mme Wilfrid Huot, MM. Ernest Crête et Joseph Huot, M. et Mme Georges Décosse de passage à Valleyfield, la semaine dernière.

M. Fernand Messier de passage à Hemmingford dernièrement.

M. et Mme Georges Décosse et leur fils Robert, en visite à St-Antoine-Abbé, dimanche dernier, chez M. Armand Asselin.

MM. Louis et Camille Laberge de

St-Louis de Gonzague étaient de passage dans notre localité, samedi dernier à l'occasion d'une partie de cartes.

Samedi dernier, avait lieu dans la salle paroissiale un euchre-bingo au profit du couvent. De nombreux prix furent distribués aux gagnants. L'assistance fut aussi très nombreuse.

THEATRE BELLERIVE

Le THEATRE BELLERIVE présentera

Dimanche et lundi

UN NOUVEAU FILM 1939

"Down In Arkansas"

avec un autre film 1939

"Swing That Cheer"

Ce sont deux films qui devraient attirer tous les cinématophiles

Le THEATRE BELLERIVE

présentera également les

10-11-12 et 13 décembre

un autre grand film

"Boys Town"

avec Spencer Tracy et Mickey Rooney

Mlle Yvonne Brassard, gagnante d'un prix

KAYSER

donné par la maison

Leduc & Prieur

Une joyeuse nouvelle! Nos juges ont décerné à Mademoiselle Yvonne Brassard, 74, rue Ste-Cécile, Valleyfield, un sixième prix, pour un des meilleurs "derniers vers" du quintil. Cela veut dire qu'elle achètera, à nos frais des produits KAYSER d'une valeur de \$5.00.

Mademoiselle Gay Walton, chef de réclame de la firme Julius Kayser & Co. Ltd., vient de publier le nom des gagnantes du grand concours de GARDE-ROBE D'HIVER.

PREMIER PRIX, une garde-robe de \$300.00, décerné à Mme W.-S. Dickie, Central Onslow, N.-E. **DEUXIEME PRIX**, une garde-robe de \$150.00, remporté par Mlle Muriel Preston, 48 Ascot Av., Toronto. **TROISIEME PRIX**, un trousseau de \$75.00, va à Madame Adrien Pouliot, 54, ave. Brown, Québec. Quarante-vingt-dix autres prix furent distribués dans huit provinces canadiennes.

Dans chaque cas, la gagnante se procurera, chez son marchand local, les articles donnés en prix.

Le concours consistait à compléter, par un vers, un quintil ayant trait aux bas Kayser. La concurrente devait annexer à son bon de participation une facture de \$1.00 au moins, pour des produits Kayser.

Les prix étaient si alléchants que, vers le 15 octobre, le département d'annonce de la maison Kayser était inondé de lettres (des milliers par jours) venant de tous les coins du pays.

Afin de décerner les prix sans partialité aucune, on retint, pour le jugement du concours, les services d'une firme qui se spécialise dans ce genre de travail.

Les concours organisés par Julius Kayser & Co. Ltd. ont toujours obtenu un grand succès, mais celui-ci a éclipsé tous les précédents. La maison Kayser et sa clientèle sont hautement satisfaites des résultats.

Les bas

KAYSER

2-BRINS — 3-BRINS — 4-BRINS

Toutes les couleurs d'hiver. Tous les styles les plus nouveaux.

75c à \$1.00

Leduc & Prieur

rue Victoria,

Valleyfield

Pour
LE MAL DE TÊTE
LES TABLETTES

Zutoo
Vous soulageront
promptement



Pour
LE MAL DE DOS
MAL DE REINS
LAVESSE
LA PROSTATE
LE RHUMATISME

PRENEZ

Les Tablettes **KIMO**
EN VENTE PARTOUT

Une journée agricole à Princeville

"Parbleu! dit le meunier est bien fou du cerveau Qui prétend contenter tout le monde et son père; Essayons toutefois si par quelque manière Nous en viendrons à bout."

Il paraît que dans notre dernier article nous n'avons pas donné crédit à tous ceux qui y avaient droit. Vraiment si nous avons omis de citer des noms qui auraient dû y figurer, c'est bien involontairement et nous en exprimons nos regrets. Ce n'était nullement notre intention de blesser qui que ce soit.

A tout événement, faisons comme le meunier qui répartit:

"Me louer, mais que dorénavant on me blâme

Ou qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien, J'en veux faire à ma tête. Il le fit et fit bien."

Il y a bien trois ans qu'on rêvait de les réunir en assemblée générale; du moins en entendait-on parler souvent. Le projet avait été différé tant de fois qu'on était porté à croire qu'il avait été renvoyé aux calendes grecques. Mais à la suite d'une convocation lancée par M. Stéphane Bolly, il y a quelque temps, nombre de cultivateurs des quatre coins de la province répondirent à l'appel et se rendirent à Princeville le 24 novembre dernier. Il faut les louer de cette belle démarche. Quelques-uns ont dû s'imposer un long voyage pour assister à cette assemblée. Ainsi, si la plupart d'entre eux étaient de Plessisville et des environs de Nicolet et de St-Hyacinthe, plusieurs aussi venaient des Cantons de l'Est, de la région de Montréal, de Anne-de-la-Pocatière et même de Trois-Rivières, de Québec, de Ste-Rimouski. Cette journée agricole a donc été des plus intéressantes et des plus instructives, surtout pour les éleveurs de porcs pur sang.

Le programme de la journée comportait tout d'abord la visite de la station alimentaire de Princeville. Ce fut toute une révélation pour

ceux qui ne l'avaient jamais vue. Ils y remarquèrent les enclos où logent les porcs et la ponctualité qu'on apporte à les soigner. Ils furent émerveillés de constater le peu de livres de nourriture consommée pour obtenir une livre de gain. En effet, les résultats sont très bons, surtout si l'on considère que ces porcs de lait mais seulement un mélange de blé, d'orge et d'avoine auquel on ajoute un supplément protéique pour bien équilibrer la ration.

Il y eut ensuite, à l'abattoir de Princeville, une démonstration d'examen et de mesurage d'une carcasse de porc, en vue de l'enregistrement supérieur. Tous les item qui entrent en ligne de compte dans une pareille analyse ont été expliqués point par point, comme par exemple la longueur de la carcasse, l'épaisseur et l'uniformité de la couche de gras, la bonne conformation du côté et la qualité du blanc. Inutile de dire que plus d'un s'est rendu compte de l'efficacité de cette expertise pour déterminer la valeur d'une lignée de porcs. Surtout quand ils eurent constaté que la carcasse qui leur paraissait bonne tout d'abord n'a obtenu que cinquante-quatre points sur cent; et ce parce que la couche de gras était trop épaisse, manquait d'uniformité, que le flanc était trop mince, mou ou de pauvre qualité. M. E. Bélanger, directeur de l'abattoir, n'a rien négligé pour rendre cette journée des plus attrayantes. Il a bien voulu fournir quatre porcs pour des fins de démonstration. Les porcs furent d'abord jugés sur pied et ensuite abattus. Ce fut une belle comparaison entre l'aspect des porcs vivants et la valeur de leurs carcasses.

J.-E. Bisson, Montréal, le 28 novembre, 1938.



Dans La Neige... La Boue... Les Mauvais Chemins

**LE NOUVEAU
GOOD YEAR
"STUDDED
SURE-GRIP"
vous fait passer!**

Le pneu de grande traction le plus puissant jamais produit pour camions légers!



• Avec ces Goodyear "Studded Sure-Grip" au roulement doux sur votre camion vous pouvez vous rire des tempêtes d'hiver et des dégels de printemps.

Marchand, cultivateur, quiconque doit faire un usage constant de camions légers durant la saison des mauvais chemins a besoin de ces pneus robustes.

La semelle épaisse, durable, type tracteur se nettoyant d'elle-même et la nouvelle carcasse de corde Supertwist à l'épreuve de la compression donnent beaucoup de milles additionnels de service sûr.

Renseignez-vous chez votre marchand aujourd'hui!

S'obtient dans les dimensions:
6.00-16 6.50-16 7.00-16
7.00-17 7.50-16 7.50-17

N28F

GOOD YEAR
LE PLUS GRAND NOM EN CAOUTCHOUC

Au Congrès de la Jeunesse Rurale Tenu à Québec les 28 et 29



M. April, directeur de l'Ecole d'Agriculture a donné à ce Congrès une conférence intitulée: "Le Cercle de jeunesse rurale et l'Ecole d'Agriculture". Avec sa facilité de parole habituelle qu'on lui sait, M. April, n'a pas manqué d'intéresser les Congressistes.

Les directeurs du Congrès avaient aussi choisi M. Maurice Landry, élève de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Martine pour représenter la jeunesse rurale de la région. Le sujet de son discours qu'il traita devant les Congressistes avait comme titre: "Ce que m'a valu le Cercle d'Etudes". M. Landry a su faire honneur aux siens.

Parmi les activités de l'Ecole d'Agriculture, il faut ajouter cette année deux nouvelles initiatives: L'Enseignement du Chant Grégorien et les cours de gallisthénie et de gymnastique qui sont donnés aux élèves et qui leur sont favorables au triple point de vue moral, intellectuel et physique.

Libéra

Le 29 novembre a été chanté en l'église de Ste-Martine le libéra de M. Hector Simard, époux d'Imelda Gagné et agent d'assurances de St-Lambert, décédé à Montréal à l'âge de 59 ans et dont le service fut chanté à St-Lambert. Son corps fut inhumé dans le cimetière de Ste-Martine.

Naissance

A M. et Mme Albert Parent est née une fille, baptisée le 29 novembre, Marie, Madeleine, Gisèle. Parrain et marraine, M. et Mme Omer Parent, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Marcelle Parent, tante de l'enfant.

Cazaville

Naissance

Trépanier—A Cazaville, le 23 novembre 1938, à M. et Mme François Trépanier née Délia Caza, est né un fils baptisé Joseph, Alfred, Richard. Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Caza, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Berthe Caza, tante de l'enfant.

MM. et Mmes Edmond et Albert Léger, en visite à Ottawa chez M. et Mme Ferdinand Laniel.

Vendredi dernier, il y eut une partie de cartes et bingo à l'école de Cazaville à l'occasion lors de la Ste-Catherine. Les gagnants furent: 1er prix, M. et Mme C. Trépanier; 2ème prix, Mme Robert Castagnier, et M. Hubert Leblanc. Tous passèrent une agréable soirée.

Samedi soir, à la résidence de M. et Mme Aldoma Caza, il y eut une partie de tire. Tous les enfants de la municipalité étaient présents.

Dimanche après-midi, chez M. et Mme Ildori Quesnel eut lieu une réunion de jeunes.

M. et Mme Etienne Hurteau recevaient à souper plusieurs parents, dimanche soir.

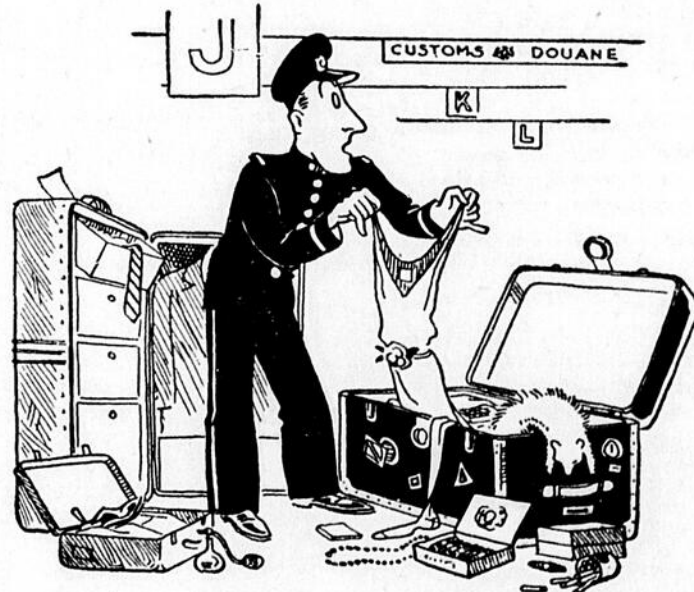
Prix du marché

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 28 novembre, 1938 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

Semaine finissant le 26 novembre 1938	
PORCS. — 190 à 230 lbs, \$8.75 à \$9; prime, \$1.00; bacon, 180 à 230 lbs, \$8.75 à \$9; boucher, 10 à 240 lbs, \$8.25 à \$8.50; léger, 120 à 160 lbs, \$8.25 à \$8.50; lourd, 240 à 270 lbs, \$8.25 à \$8.50; truies, \$6.50 à \$7.50. Classification abattu, \$12.00.	POULES VIVANTES. — A, 5 lbs et plus, 18c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 16c; C, 3 lbs, jusqu'à 4 lbs, 14c; coqs, 12c.
VEAUX DE LAIT. — Choix, \$9.50 à \$10; bon, \$9 à \$9.50; moyen, \$8 à \$9; commun, \$6 à \$7.	VOLAILLES VIVANTES poulets à rôti (gris)—A, 6 lbs et plus, 18c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 16c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 13c; D, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 11c.
VEAUX DE CHAMPS —Bon, \$4.25 à \$4.50; moyen, \$4 à \$4.25; commun, \$3.25 à \$3.75.	(ROUGES) — A, 6 lbs et plus, 17c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 15c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 13c; D, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 11c.
MOUTONS. — Bon, \$3.50 à \$4; commun, \$2 à \$2.50.	NB. —Les poulets de pesanteurs moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.
AGNEAUX DU PRINTEMPS. — Bons, \$8.50; 100 lbs ou plus, \$7.50; communs, \$6.50; non castrés, \$6.50.	VEAUX ABATTUS (engraissés au lait)—Bons, 13½c; moyens, 12½c; communs, 11c.
VACHES. — Choix, \$4.25 à \$4.50; bonne, \$3.50 à \$4; moyenne \$3 à \$3.50; commune, \$2.25 à \$2.75; très com., \$1.75 à \$2.	OEUFs — A, gros, 39c; A, moyens, 32c; B, 28c; poulettes, 30c; C, 22c.
TAURES. — Choix, \$4.75 à \$5; bonne, \$4 à \$4.50; moyenne, \$3.50 à \$4; commune, \$2.50 à \$3.	DINDES VIVANTES (mères)—A, 19c; B, 18c; C, 16c; coqs, bonne qualité, 15c.
TAUREAUX. —Choix, \$4 à \$4.25; bon, \$3.25 à \$3.50; moyen, \$3 à \$3.25; commun, \$2.50 à \$2.75.	LAPINS VIVANTS —5 lbs et plus, la lb, 10c; pigeons vivants, le couple.
BOUVILLONS. — Choix, \$6.25 à \$6.50; bon, \$6 à \$6.25; moyen, \$5.25 à \$5.75; commun, \$4.25 à \$4.75; com. lég., \$3 à \$3.50.	

(Suite à la page 11)

OÙ EST JOS ?



A PRENDRE UNE

Dow
BIÈRE
Old Stock



C'est une habitude de Jos;

A chaque retour de voyage—

D'oublier la douane et l'impôt

Pour une DOW: — c'est moins d'ouvrage!



L'actif le plus élevé de la Banque de Montréal depuis l'année 1929

Une augmentation de \$44,000,000 à \$874,255,828 — Les prêts passent de \$204,000,000 à \$227,000,000 — L'actif liquide à \$620,000,000 représente 77.80% du passif au public — Les profits fléchissent un peu mais représentent 4.46% du capital, de la réserve et des profits indivis.

Le rapport annuel de la Banque de Montréal qui vient d'être publié est remarquable à plusieurs points de vue et établit clairement que les affaires ont encore progressé au cours des derniers douze mois. Un des points intéressants du rapport est l'actif total qui atteint son plus haut niveau depuis 1929. Non seulement on constate par ce rapport que la banque s'est maintenue dans une solide posture mais les chiffres indiquent qu'il y a eu des progrès dans les principaux départements. Notons, par exemple, que l'actif a augmenté de \$44,000,000 pour atteindre le total de \$874,255,828, soit le chiffre le plus élevé depuis 1929. On aura une idée de la situation liquide de l'institution quand on saura que l'actif immédiatement réalisable est de \$620,335,119 ou 77.80% de tout le passif au public.

On notera tout particulièrement une importante augmentation des prêts qui, sans tenir compte des prêts à vue, se totalisent à \$227,000,000 contre \$204,000,000 il y a un an. Les prêts à vue au Canada ont fléchi un peu si on compare à 1937 tandis que les prêts à vue à l'étranger sont en plus-value d'un million et demi à \$21,493,000.

Augmentation des dépôts et des placements

On enregistre aussi une augmentation des dépôts et des placements sur obligations des gouvernements et autres. Dans le premier cas, les chiffres sont passés de \$717,000,000 à \$763,000,000 et dans le second cas l'augmentation est de \$3,000,000 à \$440,000,000.

Le rapport indique que la banque

qui vient de commencer sa 122^{ème} année, s'est maintenue dans une excellente posture financière avec un actif immédiatement réalisable de \$620,000,000. Cela représente une augmentation de plus de \$21,000,000 si on compare à l'an dernier. On note à ce poste, en plus des obligations du gouvernement, un montant en espèces de \$152,000,000 qui comprend le numéraire dans les voûtes de la banque, en dépôt dans d'autres banques et les billets et les chèques tirés sur d'autres banques et payables à demande.

L'actif de la banque à \$874,255,828 représente une augmentation de \$44,000,000 si on compare à 1937. D'autre part l'excédent de l'actif sur le passif au public—soit l'équité des actionnaires—est de \$76,916,337.

Légère diminution des profits

A la colonne des profits on note une diminution de \$10,000 mais on doit remarquer que le paiement de taxes aux gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté considérablement passant de \$942,957 à \$1,152,618 ce qui laisse des profits de \$3,398,390, soit l'équivalent de 4.46% du capital, de la réserve et des profits indivis. On a déduit de ce montant des dividendes de \$2,880,000 pour les actionnaires et \$500,000 comme réserve sur les immeubles de la banque. Il reste donc un solde de \$18,390 à reporter. En ajoutant ce montant au solde créditeur du 30 octobre 1937 on arrive avec \$1,183,254 au compte des profits et pertes.

Dans le tableau suivant on donne les chiffres des principaux postes du rapport avec les chiffres comparatifs pour 1937.

	1938	1937
Actif total	\$ 874,255,828	\$ 829,633,950
Espèces	152,540,082	134,10,309
Actif liquide	620,335,119	599,051,153
Obligations du gouv. et autres	440,736,820	437,381,823
Prêts à vue en dehors du Canada	21,493,005	19,878,944
Prêts à vue au Canada	5,374,980	6,857,700
Prêts courants	227,703,449	209,760,812
Total des dépôts	763,156,945	717,799,105
Capital, surplus, profits indivis et réserve pour dividendes	76,916,337	76,897,197
Profits	3,398,390	3,408,328

RÉSULTAT FINAL
LA GRIPPE 0000
BONNE SANTÉ 64818

La recette originale de la Poncee:
• Le jus d'un citron.
• Une petite pincée de muscade.
• Sucre au goût.
• De l'eau bien chaude.
• Deux doigts de gin de Kuypers.

Après la partie:

Un autre coup qui va droit au but!



MAISON FONDÉE EN 1695

BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817

Présentation, sous une forme facile à comprendre, du

RAPPORT ANNUEL

31 octobre 1938

PASSIF

PASSIF ENVERS LE PUBLIC

Dépôts	\$763,156,945.74
Payables à demande ou après avis.	
Billets de la Banque en circulation	22,542,921.50
Payables à demande.	
Effets à payer	149,848.31
Traites à terme émises et en circulation.	
Acceptations et lettres de crédit en cours	8,377,574.84
Responsabilités financières encourues au nom des clients (voir contre-partie à l'actif).	
Autres créances envers le public	3,112,201.10
Item qui ne se rangent pas sous les rubriques précédentes.	
Total du passif envers le public	\$797,339,491.49

PASSIF ENVERS LES ACTIONNAIRES

Capital, Surplus et Profits non répartis et Provision pour dividendes	76,916,337.39
Ce montant représente l'intérêt ou participation des actionnaires. Le passif envers le public a la priorité sur cet intérêt.	
Total du Passif	\$874,255,828.88

ACTIF

Pour faire face au passif précédent la Banque possède

Encaisse dans ses voûtes et argent en dépôt à la Banque du Canada	\$ 88,225,623.35
Billets des autres banques et chèques tirés sur elles	30,371,395.13
Payables comptant sur présentation.	
Argent déposé dans les autres banques	33,943,063.62
Disponible à demande ou à bref délai.	
Fonds d'Etat et autres obligations et débetures	440,736,820.55
A pas plus que leur cours. La majeure partie de ces titres consiste en valeurs de tout repos et à courte échéance.	
Actions	159,651.75
Actions d'entreprises industrielles et autres actions. A pas plus que leur cours.	
Prêts à demande en dehors du Canada	21,493,005.38
Garantis par des obligations, actions et autres titres négociables d'une plus grande valeur que les prêts et représentant des sommes rapidement réalisables sans perturbation de la situation au Canada.	
Prêts à demande au Canada	5,374,980.29
Payables à demande et garantis par des obligations et actions dont la valeur dépasse celle des prêts.	
Acceptations de banque	30,579.85
Traites acceptées par d'autres banques.	
TOTAL DE L'ACTIF RAPIDEMENT REALISABLE	\$620,335,119.92
(soit 77.80 p. 100 du passif envers le public)	
Avances aux gouvernements provinciaux et aux municipalités, y compris les districts scolaires	37,015,594.19
Autres prêts	190,687,855.52
Aux industriels, agriculteurs, marchands et autres personnes, à des conditions compatibles avec les principes de la banque.	
Locaux de la Banque	13,900,000.00
Deux propriétés seulement sont portées au nom de sociétés de participation; les actions et les obligations de ces sociétés sont détenues en entier par la Banque et apparaissent aux livres pour \$1.00 dans chaque cas. Tous les autres locaux de la Banque, dont la valeur dépasse de beaucoup \$13,900,000, sont inscrits à ce poste.	
Propriétés immobilières, et hypothèques sur propriétés vendues par la Banque	1,096,707.73
Acquises dans le cours des affaires de la Banque et en voie de réalisation.	
Engagements des clients en vertu d'acceptations et lettres de crédit	8,377,574.84
Représente engagements des clients pour lettres de crédit émises et traites acceptées par la Banque pour leur compte.	
Autres valeurs actives non comprises dans ce qui précède	2,842,976.68
Soit un actif total de	\$874,255,828.88
Pour payer le passif envers le public de	797,339,491.49
ce qui laisse un excédent d'actif sur le passif envers le public de	\$ 76,916,337.39

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Profits de l'année terminée le 31 octobre 1938, provisions faites pour le Fonds de Réserve contingente, à même lequel il a été pourvu pleinement aux créances mauvaises ou douteuses, et déduction faite des impôts fédéraux et provinciaux s'élevant à \$1,152,618.49	\$3,398,390.99
Dividendes payés ou payables aux actionnaires	2,880,000.00
Provision pour immeubles de la Banque	500,000.00
	3,380,000.00
	\$ 18,390.99
Solde du compte de Pertes et Profits au 30 octobre 1937	1,164,863.53
Solde de Pertes et Profits reporté	\$1,183,254.52

CHARLES B. GORDON,
Président

JACKSON DODDS,
G. W. SPINNEY,
Gérants-Général

La puissance d'une banque est déterminée par son histoire, sa politique, sa direction et l'étendue de ses ressources. Depuis 121 ans la Banque de Montréal est au premier plan de la finance canadienne.

Succès de la kermesse de la Garde Champlain

Un grand nombre de personnes ont assisté à cette kermesse organisée au profit de la paroisse du Sacré-Coeur

SUCCEs INATTENDU

Les 23, 24, 25 et 26 novembre dernier, eut lieu dans la salle paroissiale du Sacré-Coeur de Valleyfield une grande kermesse organisée au profit de la fabrique du Sacré-Coeur par les membres de la Garde Champlain Ind. Inc., et dont les dames et demoiselles ont prêté main forte.

Un grand nombre d'amis nous ont gratifiés de leur encouragement et de leur bienveillante sympathie. Aussi le résultat fut-il des plus satisfaisants. Le montant des recettes brutes fit de \$729.00.

Les organisateurs remercient toutes les personnes qui ont fourni les cadeaux ainsi que celles qui nous ont encouragés et qui se sont dévouées pour l'organisation de la Kermesse.

Voici les noms des personnes qui ont donné les cadeaux:

M. et Mme Georges Marleau, Mme J.-B. Côté, une amie de la paroisse, Mme Alexis Mercier, Mme Ph. Bille, Rémi Hallé, Mlle Albina LeFebvre, M. T. A. Laniel, M. l'abbé Dicaire, M. Napoléon Poirier, M. A. Primeau, Joseph Léger, John Leboeuf, Médard Larocque, Albini Malboeuf, une dame de la paroisse, Aimé Hainault, Donat Primeau, M. et Mme Victor Hébert, M. Léo Hallé, Mme V. Tréflé Brossoit, Ovila Malboeuf, Mme Elzéar Leduc, M. Blanchette, Mlle Alice Leduc, Mlle A. Barrette, M. et Mme Benoit, Louis Guionnet, Charles Cadieux, Tréflé Chasle, Léopold Roselin, Rosario Léger, Mme Tréflé Chasle, M. D. Robitaille, Mme Raoul Barrette, Ovila Malboeuf, l'abbé Aimé Hébert, M. A. Clément, Mlle Flore Leduc, M. Wilfrid Daigneault, Mme Ernest Leduc, Mme E. Daigneault, Mlle Fernande

Dumouchel, Albert Théoret, Mme Arthur Barrette, Mlles Campbell, Mme Lepage, Oswald Barrette, Mme M. Prévost, Dr Delorme, Théodore Leduc, Aldéric Porier, Mme Albert Cousineau, Mlle Jeanne Primeau, Granger et Frères, M. et Mme Prigent, M. et Mme Roméo Durocher, R. A. Lepage, le curé Aimé Hébert, R. A. Lepage, P. Henri Mercier, Mme Arthur Mercier, M. et Mme Paul Lamothe, Mme B. André.

Soirée intime

La Garde Champlain fête la Ste-Catherine

Les membres de la Garde Champlain ont organisé, de même qu'à tous les ans, une soirée à l'occasion de la fête de Ste-Catherine dans la salle paroissiale du Sacré-Coeur.

Lundi soir, le 28 novembre, tous les membres de la Garde et une centaine d'amis se réunissaient pour participer à cette fête. Il y eut au cours de la soirée, partie de cartes et bingo suivis de chants, déclamations, musique et concours.

Le plus amusant des concours consistait à griller un cigare ou une cigarette en essayant de garder le plus long de cendre possible. Parmi les gagnants on remarquait MM. Narcisse Salvaille, Clomisse Robineault et Philias Poirier.

M. Philippe Demers agrémenta la veillée par ses déclamations comiques et ses chants appropriés. Les musiciens étaient MM. J. B. Boyer et son fils, Ovila Meury et Réginald Larocque. M. Josephat Drouin était au piano.

LES AUTOMOBILES FORD 1939 ET LES NOUVEAUX MERCURY 8 MAINTENANT EN MONTRE CHEZ TOUS LES AGENTS FORD



Quel rapport existe-il entre les gages des ouvriers textiles et ceux des autres industries canadiennes?

Sur une base horaire moyenne des gages, l'industrie textile, parmi une quarantaine d'autres classées par le Département Fédéral des Statistiques occupe la place située aux deux tiers de la liste. Mais l'industrie textile emploie une bonne proportion de femmes (environ 40 pour cent) et nombre des travaux n'exigent pas un entraînement de longue durée. Ainsi l'industrie textile ne peut se comparer favorablement à celles du fer, de l'acier, de l'automobile, des centrales électriques où relativement peu de femmes sont employées et où l'ouvrage est plus dur et plus technique.

Mais sur la base moyenne des gages annuels d'un ouvrier, l'industrie textile, en temps normal peut se comparer favorablement aux autres industries où les saisons comptent ainsi que celles sujettes à des variations d'activité, telle que la fabrication des matériaux roulants et les outillages lourds. Même l'ouvrier dans l'automobile avec son taux de salaire élevé a de longues périodes d'inaction forcée, tandis que l'industrie textile peut normalement fournir du travail à l'année.

La Compagnie Dominion Textile et ses affiliations dans la Province de Québec fournissent du Travail à 9,700 personnes à qui elles versent

en salaires plus de \$8,000,000

Elles possèdent ou opèrent des usines dans les municipalités suivantes:

Drummondville, Magog, Montréal, Québec, Sherbrooke et Valleyfield

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

Prix du Marché

(Suite de la page 9)

20c.
POULETS ABATTUS (sélectionnés)—Spécial, 6 lbs et plus, 24c; A, 6 lbs et plus, 23c; A, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 22c; B, 6 lbs et plus, 21c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 20c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 19c; C, 6 lbs et plus, 18c; C, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 17c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 16c; C, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 15c.

POULES ABATTUES (sélectionnées)—Spécial, 5 lbs et plus, 22c; A, 5 lbs et plus, 21c; A, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 20c; A, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 19c; B, 5 lbs et plus, 19c; B, 5 lbs et plus, 19c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 18c; B, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 17c; C, 5 lbs et plus, 17c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 16c; C, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 15c.

Prix de remise pour beurre et fromage

BEURRE FRAIS — No 1, pasteurisé, 21½c; No 1, non pasteurisé, 21¼c; No 2, 20¼c.

Semaine finissant le 22 novembre 1938

FROMAGE.—Blanc, No 1, 11¼c; No 2, 10¼c; colore, No 1, 11¼c; No 2, 10¼c.

Très important.—Aucune commission ou frais d'emménagement à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

succursale de Québec

OEUFs — A, gros, 40c; A, moyens, 33s; A, poulettes, 29c; B, 25c; C, 21c.

POULETS ABATTUS (engraissés au lait)—A, 6 lbs et plus, 23c; B, 6 lbs et plus, 21c.

"J'suis sans travail, mais pas sans paye ...c'est chic, ça!"



"Avec ce chèque commence une nouvelle année de ma pension dans la 'Canada Life'... je dépense toujours chaque chèque jusqu'au dernier sou... plus besoin d'épargner... car je dois en recevoir régulièrement jusqu'à la fin de mes jours. Ce n'est qu'à partir de 60 ans que j'ai vraiment commencé à jouir de la vie... et maintenant je me sens 'bon' pour vivre jusqu'à cent!"

En ayant "des moyens" à 60 ans, vous serez le "bien-venu" partout. De l'argent et du temps pour en jouir à loisir, sans aucun souci financier ou tracas d'affaires—voilà bien de quoi être heureux, n'est-ce pas?

La plupart de ceux gagnant un salaire modéré peuvent avoir une rente viagère à l'âge de 60 ans, ou même auparavant. Vous serez surpris d'apprendre le peu que cela coûte maintenant pour se rendre indépendant financièrement plus tard dans la vie.

La Compagnie d'assurance sur la vie
Canada Life
La plus ancienne du Canada

La Compagnie d'assurance "Canada Life", 330 University Ave., Toronto, Ont. Sans que cela ne m'engage à rien, veuillez me dire comment je puis obtenir un revenu garanti par la Canada Life de \$50 □ \$75 □ \$100 □ par mois à l'âge de 55 □ 60 □ 65 □ ans.

Nom.....

Adresse.....

Je suis né le.....

Un thé vert sans égal **THÉ VERT** **"SALADA"**

Si vous voulez passer pour spirituel, appliquez-vous à faire briller l'esprit des autres.

Sirop Pulmonaire Perron

Affections des Bronches et des
Poumons Soulage et Guérit
Rapidement, Toux, Rhumes
Grippe, Bronchites.

EN VENTE A
LA PHARMACIE

J.L. Perron, B.P. L.Ph.

Pharmacien - Chimiste,
229, rue Victoria, Tél. 398,
VALLEYFIELD, QUE.

ST-STANISLAS

Un groupe d'amis de Beauharnois et de St-Isidore se sont réunis, à l'occasion de la fête de Ste-Catherine, chez Mme Théodule Houle de St-Stanislas pour passer une agréable soirée.

Quelques amis avaient apporté leurs instruments de musique. MM. David Morelle et Maurice Primeau. Mme Clara Mallette jouaient le violon; M. D. Longtin, l'accordéon et MM. Hercule Léger et Paul Lebel, la musique à bouche.

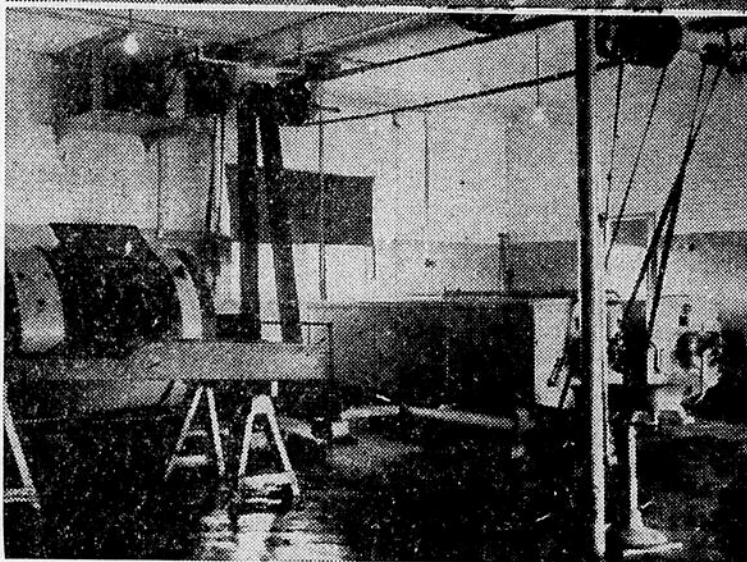
Prenaient part à cette fête les personnes suivantes: Mmes M. Mallette, J. Houle, G. Perron, Mlle Marie-Paule Perron, MM. H. Schinck, J. Marcell, E. Morel, R. Mallette, E. Mallette, Mlles Emma Mallette, Eva Mallette, Honoraine Mallette, Georgette Boivin, Anita Dubois, Gertrude Dubois, Cécile Ménard, MM. Paul Frappier, Henri Lafleur, Gaston Dubois, Gérard Elliot et Gérard Monnière.

De St-Stanislas même étaient présents: Mlles M. A. Houle, Alice Leduc et Lucille Taillefer. MM. Hervé Leduc, Antonio Leduc, Réal Leduc, Raymond Taillefer et Emile Taillefer.

LA CREMERIE DE ST-TIMOTHEE OBTIENT LE PREMIER PRIX



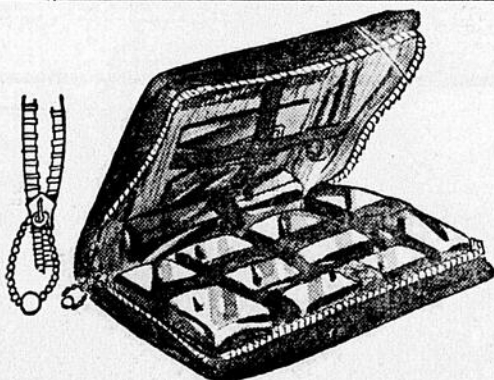
—Photogravure La Gazette



La crèmerie de St-Thimothée, propriété de M. C. Hébert, s'est vue décerner récemment le premier prix provincial pour sa grande propreté. Située sur une rivière qui déverse ses eaux dans le St-Laurent, à quelques milles seulement de Valleyfield, la Crèmerie St-Thimothée a une allure de propreté telle qu'on peut la voir par la photographie. A gauche, nous voyons les barattes à beurre où plus de 5,500 livres de crème sont mêlées chaque jour pour l'industrie du beurre. C'est l'une des crèmeries des plus actives du district de Beauharnois.

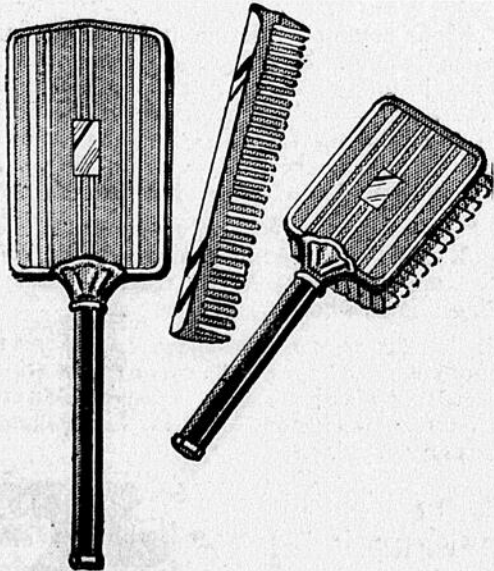
Chez LANIEL

Il n'est pas nécessaire de tout
payer comptant



Nécessaire de toilette pour
messieurs

\$3.95 a \$27.50



Nécessaire de toilette pour dames

\$3.95 a \$40.00

Toutes nos marchandises sont
avantageusement connues à des
prix défiant toute compétition.

Etablie en 1910

T. A. LANIEL

Horloger - Bijoutier,
optométriste licencié.

Un escompte de 20%

est donné

pour tout achat au comptant seulement.

Nos prix sont les plus bas
comme toujours

Notre devise est de plaire et satisfaire notre clientèle.

Satisfaction ou argent remis.

T. A. LANIEL

Bijoutier - optométriste,

12, Nicholson, Tél. 243, Valleyfield

Un acompte

Raisonné et l'article vous
est livré. La balance payable par
versements à la semaine.



Montre-bracelet pour dames

\$5.00 a \$100



Montre-bracelet pour messieurs

\$5.00 a \$75.00

Bénéficiez des versements fa-
ciles d'une maison de chez-nous
et canadienne-française.